



2019 | 2020

RAPPORT ANNUEL



Ordre des conseillers
et conseillères d'orientation
du Québec

www.orientation.qc.ca

Tables des matières

Rapport d'activités

Lettres de présentation	3
-------------------------------	---

Rapport de la présidente	4
--------------------------------	---

Un bilan positif, de la continuité et des projets	4
Des représentations pour affirmer la pertinence des services d'orientation	4
Dans les médias, pour informer le public	5
L'année se termine sur une note particulière	5

Rapport de la directrice générale et secrétaire	6
--	---

Soutien aux activités du conseil d'administration	6
Des appuis financiers importants	7
- Une semaine québécoise de l'orientation pour les parents	7
- Une gestion rigoureuse	7
- Une fin d'année en crise sanitaire	7

Renseignements généraux sur les membres	8
--	---

Gouvernance	12
-------------------	----

Élections	12
Composition du conseil d'administration	12
Rapport du conseil d'administration	15
Comités du conseil d'administration	19
Employés de l'Ordre	22

Protection du public	23
----------------------------	----

Comité d'accès à l'exercice de la profession	23
Comité de la formation	27
Autorisations liées à la pratique d'activités réservées	28
Comité d'inspection professionnelle	29
Bureau du syndic	32
Comité de révision	36
Conseil de discipline	37
Arbitrage des comptes	38
Usurpation du titre et exercice illégal	38

Développement des compétences	40
--	----

Rôle sociétal et communications	46
--	----

États financiers

Rapport des auditeurs indépendants	52
---	----

Notes complémentaires	58
-----------------------------	----

Renseignements complémentaires	64
---	----



Lettres de présentation

Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2020.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Danielle McCann

Ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable
de l'application des lois professionnelles
Québec, juin 2020

Madame Danielle McCann

Ministre de l'Enseignement
supérieur et ministre responsable
de l'application des lois
professionnelles

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2020.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente,

[Josée Landry](#), c.o.

Montréal, juin 2020

Madame Diane Legault

Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2020.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

La présidente,

[Josée Landry](#), c.o.

Montréal, juin 2020



Rapport de la présidente

Josée Landry, M.A., c.o.

Présidente de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec

L'année 2019-2020 marque la fin du plan stratégique 2015-2020 ainsi que la préparation du nouveau plan Vision 20-23. Encore cette année, le plan d'action était fort chargé, ce qui n'a pas empêché l'OCOQ d'atteindre l'ensemble des objectifs.

Un bilan positif, de la continuité et des projets

Le bilan du plan stratégique 2015-2020 s'avère positif, bien que fort ambitieux. Le plan présentait des cibles stratégiques bien alignées sur notre mission de protection du public. Celles-ci nécessitaient toutefois plusieurs mesures distinctes pour permettre d'atteindre les objectifs, en plus des activités courantes. L'équipe de l'Ordre a réussi malgré tout à maintenir ses activités d'inspection, de surveillance de l'exercice et de formation continue.

Ce bilan a amené les membres du comité de planification stratégique à bâtir un plan plus réaliste et mesurable pour les trois prochaines années. Priorités mieux établies, cibles moins nombreuses, donc un plan d'action plus léger. Cela permettra à l'Ordre de poursuivre ses activités courantes, d'avoir l'agilité pour réagir aux imprévus et d'accepter les invitations à collaborer à de nouveaux projets liés à nos priorités et à notre mission.

Le conseil d'administration (CA) a tenu six séances, conformément au Code des professions. J'ai eu l'honneur d'être réélue à la présidence pour un second mandat. Je remercie chaleureusement les administratrices et administrateurs pour leur confiance. Sur le plan de la gouvernance, le CA a recommandé des

modifications au *Règlement sur la représentation et les élections au conseil d'administration*, qui ont été adoptées en février 2020. En attente d'une publication dans la *Gazette officielle du Québec*, le nouveau *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec et sur les élections à son conseil d'administration* conduira à un changement aux élections, puisque le conseil comptera huit membres au lieu de onze. Ces changements s'inscrivent dans une volonté d'adopter des pratiques de gouvernance organisationnelle actuelles et plus efficaces, permettant aussi d'exercer une saine gestion des finances de l'Ordre.

Des représentations pour affirmer la pertinence des services d'orientation

Notre relation avec le cabinet du ministre de l'Éducation s'est renforcée, grâce à des discussions régulières avec le conseiller politique Antonio Di Domizio, responsable notamment des dossiers de la persévérance scolaire et de l'adaptation scolaire. Celui-ci croit fermement à l'importance des services d'orientation en milieu scolaire et travaille avec l'Ordre pour en favoriser l'accès. Nos contacts auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux nous ont permis d'être enfin invités à l'exercice annuel de planification de la main-d'œuvre, au même titre que nos collègues des autres ordres professionnels et des groupes représentant les employés. Cette représentation a permis de faire connaître notre expertise ainsi que l'accès essentiel aux services d'orientation dans le réseau.



Rapport de la présidente

Nous avons été invités à participer aux forums sur la santé mentale lancés par la ministre McCann. Les discussions devaient mettre de l'avant les enjeux de santé mentale et différentes pistes de solution afin d'élaborer ultimement le Plan d'action en santé mentale 2020-2025.

Du côté du secteur de l'employabilité, nous avons poursuivi les discussions et les rencontres avec nos partenaires du réseau, soit les différents regroupements d'organismes. Nos discussions ont permis d'établir les objectifs et les priorités, ainsi que de cibler les interlocuteurs à solliciter. L'accès aux services d'orientation pour les clientèles de partout au Québec demeure une priorité. Nous poursuivrons donc ce dossier dans la prochaine année, conformément à notre nouveau plan stratégique.

Une nouvelle relation a été établie avec le ministre de la Famille, M. Mathieu Lacombe. En effet, nous avons été invités à participer à sa consultation sur l'intimidation. J'ai pu y présenter les conséquences de l'intimidation sur la capacité à s'orienter des jeunes qui en sont victimes. Ces jeunes ont du mal à donner un sens à leurs études et à se projeter dans l'avenir. Nous avons fait valoir l'importance de faire participer les c.o. aux solutions envisagées.

Nous avons de plus participé à la Table des ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines (TODSMRH) avec nos collègues des neuf autres ordres professionnels avec qui nous partageons les activités réservées par le projet de loi n° 21. Avec sept autres ordres professionnels, nous avons réalisé un sondage en 2018 auprès de plus de 20 000 de nos membres œuvrant dans le réseau de la santé et des services sociaux. Les résultats révélaient que l'accès et la qualité des services professionnels en santé mentale devaient être améliorés. Les constats ont été présentés cette année à la ministre Danielle McCann et à son cabinet. Nous avons également participé à une conférence de presse avec nos collègues pour en dévoiler les faits saillants.

Dans les médias, pour informer le public

Notre présence dans l'espace public s'est accrue au cours de l'année. Tout d'abord, une chronique bimensuelle

dans le journal *Métro* (édition numérique et papier) permet de donner notre point de vue aux lecteurs sur différents enjeux touchant l'orientation. Nous avons également publié des lettres ouvertes dans les journaux afin de prendre position publiquement à propos de situations qui, selon nous, causaient préjudice au public. Il s'agissait de l'accès aux services d'orientation dans le réseau scolaire ainsi que des enjeux de la réforme du Programme de l'expérience québécoise sur l'accès aux études pour les étudiants étrangers. Nous avons voulu interpeller les décideurs, non seulement pour favoriser une insertion durable des personnes immigrantes dans le marché du travail, mais également pour tous les citoyens du Québec.

L'année se termine sur une note particulière

Le dernier mois de l'année a bien sûr été marqué par l'arrivée de la pandémie mondiale de COVID-19. Le conseil d'administration a dû tenir sa dernière séance à distance, par vidéoconférence. Cette période a toutefois été l'occasion d'établir et de renforcer des contacts ainsi que de favoriser notre collaboration avec les instances gouvernementales. Ces relations se poursuivront et permettront de mieux faire connaître l'apport de l'orientation à la société.

Pour cette fin d'année sur les chapeaux de roue, mais aussi pour toute l'année 2019-2020, je dois remercier profondément M^{me} Martine Lacharité, directrice générale. Elle a su organiser le travail et soutenir toute son équipe de façon constante et efficace. Encore une fois, l'équipe a déployé beaucoup d'énergie pour accomplir son travail avec rigueur et compétence. Je remercie également les comités statutaires, les bénévoles et toutes les personnes qui participent aux différents projets et qui en font le succès. Finalement, je tiens à remercier les membres du conseil d'administration pour leur engagement et leur collaboration dans les dossiers stratégiques et les décisions prises cette année. Tous ensemble, nous faisons progresser l'orientation au Québec.



Rapport de la directrice générale et secrétaire

Martine Lacharité, c.o.

Directrice générale et secrétaire de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec

Le plan d'action 2019-2020 était ambitieux, et nous avons réussi, malgré des changements sur le plan des ressources humaines, à atteindre la grande majorité de nos objectifs. Par exemple, nous avons publié différents guides et outils de réflexion déontologique pour les membres. Le répertoire des activités de formation continue en ligne continue d'être bonifié. Notre préoccupation pour les nouveaux membres est constante. Ces derniers bénéficient annuellement d'un accueil particulier avec une journée de formation qui leur est destinée. De plus, ils sont rapidement visés par le programme de surveillance de la pratique après les trois premières années de leur pratique. Nous croyons que ces mesures en amont s'avèrent des vecteurs de prévention pour assurer la protection du public. Nous privilégions aussi des collaborations régulières avec les universités offrant les programmes donnant ouverture au permis dans le cadre du comité de la formation, ainsi que des rencontres régulières avec les étudiants dans le cadre de cours d'éthique ou d'activités. Nous sommes également présents dans des recherches partenariales pour appuyer la compétence des conseillers d'orientation.

Les demandes de reconnaissance d'équivalence de formation ont doublé au cours de la période. Cela pose le défi de la disponibilité des formations d'appoint et de l'accompagnement de ces candidats dans leur parcours. Des solutions innovantes ont vu le jour pour soutenir les candidats et leur permettre de persévérer.

Soutien aux activités du conseil d'administration

L'année 2019-2020 était la dernière année du cycle de la planification stratégique 2015-2020. En plus de travailler à l'évaluation de cette planification, des travaux ont été mis en place pour en arriver à établir des objectifs stratégiques pour les trois prochaines années. Un comité de planification stratégique a réalisé les tâches liées à cette importante opération.

Sur le plan de la gouvernance, des politiques importantes ont vu le jour afin de guider nos actions dans les activités courantes de l'Ordre. Des politiques touchant les conditions de travail du syndicat, les réseaux sociaux et le télétravail ont été élaborées et adoptées par le conseil d'administration au cours de la période. De plus, nous avons entrepris un chantier pour modifier notre règlement sur la représentation et les élections au conseil d'administration de l'Ordre et sur celui sur l'assemblée générale et le siège de l'Ordre. Des discussions importantes sur la diminution du nombre d'administrateurs au conseil d'administration de même que la limitation des mandats des administrateurs a eu cours et a permis d'en arriver à une adoption de principe en février 2020. Le conseil d'administration comptera 8 administrateurs élus (c.o.) au lieu de 11 actuellement et 3 administrateurs nommés par l'Office des professions au lieu de 4. L'adoption de cet important règlement



qui s'intitulera dorénavant *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec et sur les élections à son conseil d'administration* encadrera, en plus du nombre d'administrateurs et la durée de leur mandat, les élections au conseil d'administration et à la présidence de l'Ordre de même que certains aspects de son organisation et la rémunération des administrateurs élus.

Une des cibles importantes de la planification stratégique 2015-2020 était de « soutenir une posture éthique chez les membres ». Les différentes mesures déployées par l'Ordre au cours de cette période ont eu des effets importants. L'augmentation du nombre de questions posées dans les forums et à nos chargées d'affaires professionnelles par le service-conseil en est un résultat concret. Pour poursuivre nos actions en ce sens, nous avons organisé une journée de formation continue sur la délibération éthique et publié trois nouveaux guides pour soutenir nos membres dans leur réflexion :

- *Modèle décisionnel en éthique et en déontologie;*
- *Guide explicatif du Code de déontologie;*
- *Guide sur l'usage des technologies numériques en orientation.*

Des appuis financiers importants

Une semaine québécoise de l'orientation pour les parents

Nous avons maintenu et mis à jour le portail Espace parents, qui a été valorisé avec la 14^e édition de la Semaine québécoise de l'orientation, qui s'est tenue du 4 au 8 novembre 2019 sous le thème « Ses choix, mon soutien, son avenir : éclairons l'horizon de nos jeunes! » Grâce à l'appui financier du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), nous avons été en mesure de déployer une campagne promotionnelle d'envergure pour offrir aux parents une foule d'activités, d'outils et de ressources pour les aider à jouer un rôle de soutien positif dans les découvertes, les projets et les choix qui ponctuent le parcours scolaire et professionnel des jeunes.

Disposant d'un financement tripartite (OCCOQ, MEES, commissions scolaires), la démarche de planification des services d'orientation, projet important de développement des compétences, a été déployée dans six commissions scolaires. Les résultats obtenus nous ont permis de dénicher un financement supplémentaire pour poursuivre le déploiement de ce projet pour la prochaine année.

Une gestion rigoureuse

Nous avons terminé l'année avec une baisse du nombre de nos membres. De 2 624 membres au 31 mars 2019, nous en comptons maintenant 2 612 au 31 mars 2020. Puisque les revenus de l'Ordre proviennent essentiellement des cotisations de ses membres, une réflexion importante doit être entreprise dans les prochaines années. Le conseil d'administration en a pris acte et a intégré dans son plan stratégique des stratégies pour augmenter le nombre de membres ou à tout le moins le maintenir. Sur le plan financier, une augmentation importante du nombre de demandes d'enquêtes au Bureau du syndic et la préparation de plaintes à déposer devant le conseil de discipline ont fait bondir les dépenses de ce poste budgétaire, ce qui explique en grande partie le déficit dans les états financiers au 31 mars 2020. Toutefois, nous pouvons compter sur un fonds de réserve que nous avons accumulé au fil des ans pour faire face à cette situation.

Une fin d'année en crise sanitaire

En mars, la pandémie nous a obligés à revoir nos activités, à être créatifs et agiles pour soutenir nos membres et travailler à maintenir pour le public les services d'orientation auxquels il a droit. La plupart des activités de l'Ordre sont maintenues grâce au télétravail des employés.

Après avoir travaillé plusieurs mois à élaborer un programme scientifique et d'activités pour le colloque annuel de juin 2020, nous avons avec regret dû prendre la décision de le reporter. Les règles édictées par la direction de la santé publique ne nous permettaient pas de tenir cet événement important, aussi bien sur le plan de la participation des membres que sur le plan financier à la date prévue. Le colloque aura donc lieu en 2021.

Pour terminer, je m'empresse de remercier particulièrement toute l'équipe de l'Ordre pour son dévouement, sa capacité d'adaptation et la qualité de son travail. Je veux souligner l'arrivée de Souhila Khaldi, c.o., comme coordonnatrice au développement des compétences en avril 2019, de Sagine Jean-Paul comme adjointe à la surveillance de la pratique en septembre de la même année et de Gaëlle de Roussan, c.o., comme chargée d'affaires professionnelles et responsable de l'inspection professionnelle en mars dernier. Un merci particulier à Geneviève Brisebois, c.o., chargée d'affaires professionnelles, qui a quitté l'Ordre en février 2020.

L'apport des membres des différents comités statutaires de l'Ordre et des bénévoles est capital. Je tiens à les remercier de leur implication, et surtout de leur engagement dans la mission de protection du public. Je veux aussi remercier la présidente de l'Ordre pour tout le travail accompli, sa disponibilité et son précieux appui, de même que les membres du conseil d'administration pour leur engagement et leur confiance.

Renseignements généraux sur les membres

Profil sociodémographique

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	TOTAL C.O.	
Bas-Saint-Laurent (1)	67	103
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	36	
Québec (3)	567	733
Chaudière-Appalaches (12)	166	
Mauricie (4)	77	139
Centre-du-Québec (17)	62	
Estrie (5)	196	196
Montréal (6)	602	602
Laval (13)	71	248
Lanaudière (14)	76	
Laurentides (15)	101	
Outaouais (7)	62	97
Abitibi-Témiscamingue (8)	23	
Nord-du-Québec (10)	12	
Montérégie (16)	335	335
Saguenay-Lac-Saint-Jean (2)	85	120
Côte-Nord (9)	35	
Hors Québec	39	39
TOTAL DES MEMBRES	2 612	
TOTAL FEMMES	2 133	
TOTAL HOMMES	479	



Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
La Capitale assurances générales	2 545	1 000 000,00 \$	3 000 000,00 \$
Exemption	67	—	—

Inscription au tableau au 31 mars 2020

DÉLIVRANCE DE PERMIS

Permis réguliers	124
Permis restrictifs temporaires	4
Permis restrictifs temporaires révoqués	0

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU

Membres inscrits au tableau (2019-03-31)	2 624
Nouvelles inscriptions	119
Réinscriptions	58
Radiations pour non-paiement	66
Radiations temporaires (décision disciplinaire)	0
Limitation du droit d'exercice	0
Suspension du droit d'exercice	0
Démissions	121
Décès	2
TOTAL des membres au 31 mars 2020	2 612

CLASSEMENT DE COTISATION

COÛT

(Dates de versement : 1/4, 1/5, 1/6)

Membres réguliers	2 060	604,00 \$
Membres recrues, 1 ^{re} année	0	
Membres recrues, 2 ^e année	106	302,00 \$
Membres recrues, 3 ^e année	104	453,00 \$
Membres recrues	123	302,00 \$
Membres non en exercice	86	151,00 \$
Membres hors Québec	7	151,00 \$
Membres hors Canada	14	151,00 \$
Membres émérites	4	
Membres à vie	47	
Membres retraités	61	60,40 \$
TOTAL	2 612	

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

Permis de psychothérapie	125
Accréditation à la médiation familiale	18
Accréditation à l'évaluation des troubles mentaux	20

PERMIS RESTRICTIFS TEMPORAIRES 21

ÉTUDIANTS ASSOCIÉS 81

MEMBRES EXERÇANT AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ 22

Répartition des membres selon les milieux de travail

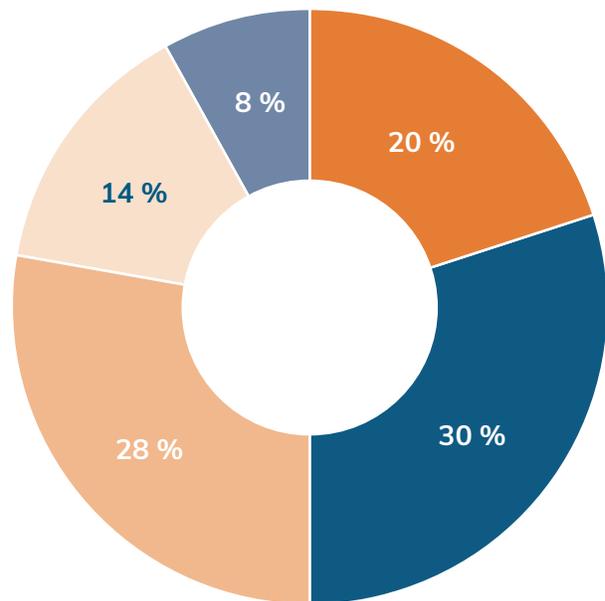
MILIEUX DE TRAVAIL	TOTAL	%
Éducation	1 303	50 %
Primaire	16	
Secondaire	571	
Secondaire – éducation des adultes	277	
Centre administratif	40	
Cégep	231	
Cégep – éducation des adultes	13	
Université	67	
Université (consultation)	88	
Emploi	426	16 %
Organismes de développement en employabilité	415	
Emploi-Québec	11	
Réadaptation	65	2 %
Compagnies d'assurances	10	
CNESST, SAAQ, IVAC	18	
Centres de réadaptation	37	
Santé et services sociaux	27	1 %
Centres hospitaliers	16	
CLSC, CISSS ou CIUSSS	11	
Fonction publique et organismes publics	98	4 %
Entreprises	78	3 %
Cabinets-conseils (services aux individus et aux entreprises)	384	15 %
Organismes communautaires autres qu'en employabilité	25	1 %
Autres et retraités	206	8 %
TOTAL	2 612	

Renseignements généraux sur les membres

Répartition des membres selon l'âge

25 à 34 ans	520
35 à 44 ans	784
45 à 54 ans	734
55 à 64 ans	367
65 ans et plus	207
TOTAL	2 612

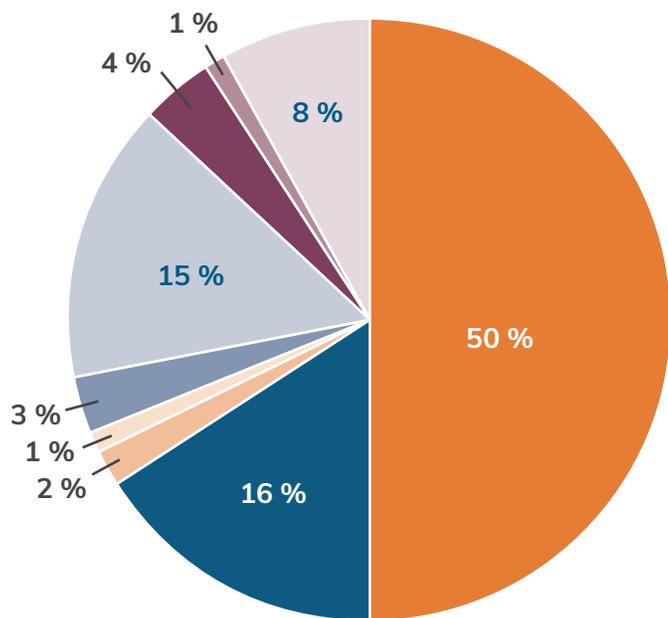
Proportion des membres selon l'âge



- 25 à 34 ans
- 35 à 44 ans
- 45 à 54 ans
- 55 à 64 ans
- 65 ans et plus



Proportion des membres selon le milieu de travail

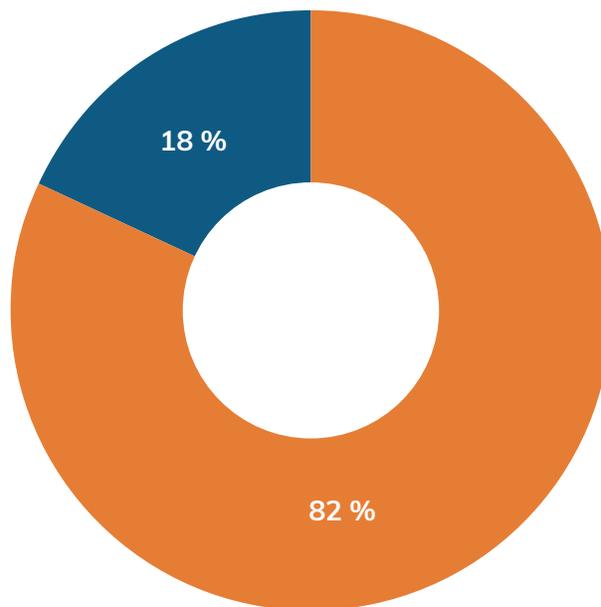


- 1. Éducation
- 2. Emploi
- 3. Réadaptation
- 4. Santé et services sociaux
- 5. Fonction publique et organismes publics
- 6. Entreprises
- 7. Cabinets-conseils (à temps plein)
- 8. Organismes communautaires autres qu'en employabilité
- 9. Autres et retraités

Répartition des membres selon le sexe

Femmes	2133
Hommes	479
TOTAL	2 612

Proportion des membres selon le sexe



- 1. Femmes
- 2. Hommes

Élections

En avril 2019, des élections se sont tenues dans quatre régions électorales : Capitale-Nationale / Chaudière-Appalaches ; Estrie ; Laval / Laurentides / Lanaudière et Montérégie. Seul l'administrateur de la région de l'Estrie a été élu par acclamation. Dans les trois autres régions, une période de vote a eu lieu et un nouveau candidat a été élu dans la région Capitale-Nationale / Chaudière-Appalaches. Les deux autres candidats ont été réélus pour un second mandat.

RÉGION ÉLECTORALE	CANDIDATS	VOTES	ÉLECTIONS
02 : Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches Nombre de postes en élection : 2	Émilie Allen, c.o. Annie Gourde, c.o. Alix Jean-Tissot, c.o.	Nombre d'électeurs admissibles à voter : 672 Nombre d'électeurs ayant voté : 253	Émilie Allen, c.o. Annie Gourde, c.o. <i>Élues au suffrage des membres</i>
04 : Estrie Nombre de postes en élection : 1	Alexandre Brien, c.o.		Alexandre Brien, c.o. <i>Élu par acclamation</i>
06 : Laval, Laurentides, Lanaudière Nombre de postes en élection : 1	Josée Landry, c.o. Madeleine St-Germain, c.o.	Nombre d'électeurs admissibles à voter : 230 Nombre d'électeurs ayant voté : 95	Josée Landry, c.o. <i>Élue au suffrage des membres</i>
08 : Montérégie Nombre de postes en élection : 1	Caroline Dufour, c.o. Daniel Lajoie, c.o.	Nombre d'électeurs admissibles à voter : 325 Nombre d'électeurs ayant voté : 142	Caroline Dufour, c.o. <i>Élue au suffrage des membres</i>

Le conseil d'administration (CA) est formé de 15 administrateurs, dont 11 sont élus au suffrage des membres dans les régions administratives, y compris le président. Quatre administrateurs sont nommés par l'Office des professions du Québec à titre de représentants du public. Le CA compte une administratrice âgée de 35 ans ou moins, conformément aux exigences de la loi sur la gouvernance des ordres professionnels (projet de loi n° 11). En matière d'égalité homme-femme, le conseil d'administration est composé de 9 femmes (60 %) et de 6 hommes (40 %).

Les mandats de la présidence et des administrateurs sont d'une durée de trois ans.

Composition du conseil d'administration

Présidence

Le président est élu au suffrage des administrateurs. À ce titre, Josée Landry, c.o., a été élue pour un second mandat en octobre 2019 parmi les membres élus au conseil d'administration de l'Ordre.

PRÉSIDENTE	ÉLECTION	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS
Josée Landry, c.o.	Octobre 2019	1 mandat

Administrateurs élus

NOM	RÉGION ÉLECTORALE	ÉLECTION OU NOMINATION	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS	FIN DE MANDAT OU DÉMISSION	ASSIDUITÉ AUX SÉANCES
Josée Senneville, c.o.	01 – Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Nommée par le CA en mai 2009, réélue en mai 2018	2 mandats	Mai 2021	6/7
Alix Jean Tissot, c.o.	02 – Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	Élue en novembre 2018 <i>(fin de mandat le 4 octobre 2019)</i>	1 mandat	Mai 2019	1/3
Émilie Allen, c.o.	02 – Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	Élue en mai 2019 <i>(début de mandat le 5 octobre 2019)</i>	—	Mai 2022	4/4
Annie Gourde, c.o.	02 – Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	Élue en mai 2016, réélue en mai 2019	1 mandat	Mai 2022	7/7
Josée Lachance, c.o.	03 – Mauricie et Centre-du-Québec	Élue en mai 2015, réélue en mai 2018	1 mandat	Mai 2021	6/7
Alexandre Brien, c.o.	04 – Estrie	Nommé par le CA en mars 2018, réélu en mai 2019	—	Mai 2022	4/7
Mirela Malushaj Mocka, c.o.	05 – Montréal	Nommée par le CA en juillet 2018	—	Mai 2021	5/7
Marie-Hélène Collin, c.o.	05 – Montréal	Nommée par le CA en octobre 2014, réélue en mai 2018	1 mandat	Mai 2021	5/7
Josée Landry, c.o.	06 – Laval, Lanaudière et Laurentides	Nommée par le CA en septembre 2008, réélue en mai 2019	3 mandats	Mai 2022	7/7
Antoine Roy, c.o.	07 – Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	Élu en mai 2015, réélu en mai 2018	1 mandat	Mai 2021	5/7
Caroline Dufour, c.o.	08 – Montérégie	Nommée par le CA en mars 2017, réélue en mai 2019	—	Mai 2022	6/7
Michel Robert, c.o.	09 – Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	Nommé par le CA en décembre 2010, réélu en mai 2018	3 mandats	Mai 2021	6/7

Administrateurs nommés par l'Office des professions

NOM	ÉLECTION OU NOMINATION	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS	FIN DE MANDAT OU DÉMISSION	ASSIDUITÉ AUX SÉANCES
Bernard Beauchesne	Nommé le 2 mai 2014, renommé le 20 septembre 2018	2 mandats	2021	7/7
Michel Guimond	Nommé le 20 septembre 2018	—	2021	6/7
Teresa Pacheco	Nommée le 15 octobre 2018, renommée le 4 juin 2019	1 mandat	2022	7/7
Jean-Guy Trottier	Nommé le 4 juin 2015, renommé le 20 septembre 2018	1 mandat	2021	5/7

Rémunération et participation aux réunions

En 2019-2020, le salaire de la présidente et de la directrice générale et secrétaire s'établissait comme suit :

- Josée Landry, c.o., présidente : 79 811 \$ plus avantages sociaux
La présidente est embauchée à raison de 3 jours par semaine.
- Martine Lacharité, c.o., directrice générale et secrétaire : 124 303 \$ plus avantages sociaux
La directrice générale et secrétaire a été embauchée en mai 2008.

À ces montants s'ajoute une contribution équivalant à 5 % de leur salaire qui est versée dans leur régime de retraite. De plus, elles bénéficient d'un régime d'assurance collective, dont une partie de la prime est assurée par l'Ordre. Un téléphone cellulaire leur est également fourni. Les frais de séjour et de déplacement sont remboursés sur présentation de pièces justificatives, conformément à la Politique des frais de séjour et de déplacement.

Les administrateurs élus de l'Ordre, sauf la présidence, ne sont pas rémunérés pour leur participation aux séances du CA. Ils reçoivent toutefois un jeton de 301,27 \$ (151 \$ pour une demi-journée et 43,04 \$/heure) pour participer aux réunions des différents comités issus du CA. Ce jeton exclut le temps de préparation et de déplacement. Les administrateurs nommés sont remboursés par l'Office des professions selon les règles applicables.

ADMINISTRATEURS	PARTICIPATION AUX COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	ASSIDUITÉ AUX RÉUNIONS	RÉMUNÉRATION
Marie-Hélène Collin, c.o.	Comité de gouvernance Comité des finances et des ressources humaines	5/5 6/7	1 242,55 \$
Caroline Dufour, c.o.	Comité de planification stratégique	5/5	975,69 \$
Annie Gourde, c.o.	Comité des finances et des ressources humaines	7/7	517,34 \$
Josée Lachance, c.o.	Comité des finances et des ressources humaines	6/7	258,24 \$
Michel Robert, c.o.	Comité de gouvernance	5/5	1 177,12 \$
Antoine Roy, c.o.	Comité de planification stratégique	5/5	825,06 \$
Mirela Malushaj Mocka, c.o.	Comité de planification stratégique	3/5	451,91 \$



Bernard Beauchesne	Comité des finances et des ressources humaines	7/7	S.O.
Teresa Pacheco	Comité de gouvernance	5/5	S.O.
Jean-Guy Trottier	Comité de planification stratégique	4/5	S.O.
Michel Guimond	Comité de gouvernance	5/5	S.O.

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE D'ADMINISTRATEURS	
	L'AYANT SUIVI	NE L'AYANT PAS SUIVI
Le rôle d'un conseil d'administration	13	2
La gouvernance et l'éthique	15	0
L'égalité entre les femmes et les hommes	13	2
La gestion de la diversité ethnoculturelle	13	2

Rapport du conseil d'administration

Le CA est chargé d'assurer la surveillance générale de l'Ordre ainsi que l'encadrement et la supervision de la conduite de ses affaires. Il veille à l'application des dispositions du Code des professions et des règlements qui en découlent. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Réunions

Au cours de l'exercice 2019-2020, le CA a tenu sept séances ordinaires. L'assemblée générale annuelle (AGA) des membres 2018-2019 a eu lieu le 4 octobre 2019 à l'hôtel Le Dauphin de Drummondville. Au total, 47 membres de l'Ordre étaient présents – plus 11 membres qui ont assisté à l'AGA à distance, par webdiffusion (sans droit de vote) – ainsi que 4 membres du conseil d'administration (CA) nommés par l'Office des professions du Québec.

Sujets abordés

- Présentation des activités de l'Ordre 2018-2019
- Rapport des élections 2019
- Présentation des états financiers vérifiés 2018-2019
- Prévisions budgétaires 2020-2021
- Cotisation annuelle 2020-2021
 - Rapport de la secrétaire de l'Ordre sur la consultation des membres en vertu de l'article 103.1 du Code des professions
 - Projet de résolution du conseil d'administration
 - Nouvelle consultation des membres présents
- Approbation de la rémunération des administrateurs élus 2020-2021
- Nomination des auditeurs pour l'exercice 2019-2020

Ce rapport annuel sera présenté à l'AGA 2019-2020, qui aura lieu le vendredi 2 octobre 2020.

Réalisations

Pratique de gouvernance

Le conseil d'administration a notamment :

- constitué un comité de sélection pour l'embauche au Bureau du syndic et procédé à la nomination d'une syndique adjointe en relève à la syndique actuelle;

- mis en application les dispositions sur la tenue de l'assemblée générale en vue de la consultation sur le montant de la cotisation annuelle 2020-2021 :
 - adopté le budget provisoire 2020-2021 devant être soumis aux membres;
 - adopté une résolution visant à soumettre aux membres une augmentation de 2 % pour la cotisation 2020-2021;
 - pris acte des commentaires de la consultation quant à l'augmentation de la cotisation 2020-2021;
- fixé la cotisation 2020-2021 à 616 \$, représentant une augmentation de 2 %;
- adopté la planification stratégique 2020-2023.
- octroyé à la directrice générale et secrétaire un boni forfaitaire non récurrent de 2 % du maximum de l'échelle salariale pour l'atteinte des objectifs de son évaluation 2018-2019;
- accepté la cotisation spéciale du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) visant le chantier 2020-2021;
- adopté un budget pour la refonte du site Web;
- revu la structure organisationnelle en ajoutant un poste pour les affaires professionnelles;
- adopté le rapport de mi-année du Bureau du syndic;
- adopté le plan d'action 2020-2021;
- modifié le *Code d'éthique et de conduite des employés et des membres des comités* en fonction des valeurs et des principes établis par l'Ordre;

Affaires administratives et financières

Le conseil d'administration a notamment :

- adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019;
- modifié les jetons de présence pour les présidents (administrateurs élus) des comités du conseil d'administration;
- adopté la mise à jour budgétaire 2019-2020;
- fixé le tarif d'inscription pour le colloque 2020;
- recommandé aux membres de l'assemblée générale de :
 - retenir les services comptables de la firme Poirier & Associés inc. comme auditeur pour effectuer la vérification des états financiers 2019-2020;
 - augmenter le salaire de la présidente pour l'année 2020-2021 à 72,28 \$/heure à raison de 3 jours par semaine;
 - augmenter le montant des jetons de présence pour l'année 2020-2021 à 307,30 \$ pour une journée de réunion;
- adopté une révision des prévisions budgétaires 2020-2021, comprenant une augmentation des échelles salariales de 1,5 %;
- adopté :
 - la *Politique des conditions de travail du syndic*;
 - la *Politique des médias sociaux*;
 - la *Politique sur le télétravail*;
- modifié :
 - la *Politique de gouvernance* à la suite de la révision du questionnaire d'évaluation du CA;
 - la *Politique du Bureau du syndic* en enlevant les aspects des conditions de travail pour en faire une politique distincte;
 - la *Politique des conditions de travail des employés* en apportant certaines modifications administratives;
 - la *Politique de rémunération des syndics adjoints* en tenant compte des conditions de travail établies par le syndic et en apportant certaines modifications administratives;
 - la *Politique de gouvernance* en ajoutant un élément aux rôles et responsabilités;
 - la *Politique de composition et règles de fonctionnement des comités statutaires* en s'arrimant aux nouvelles dispositions du Code des professions et à la réglementation en vigueur;



Gouvernance

- le *Code d'éthique et de conduite des employés et des membres de comités* en tenant compte de l'élargissement du mandat du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie;
- choisi le Centre de congrès de Saint-Hyacinthe pour la tenue du colloque 2022.

Affaires juridiques et réglementaires

Le conseil d'administration a notamment :

- adopté le projet de rapport annuel 2018-2019;
- statué sur la date des assemblées générales annuelles au regard du processus de consultation des membres dans les délais exigés par le Code des professions;
- résolu de négocier un engagement volontaire dans une poursuite pénale pour exercice illégal;
- procédé à l'élection de la présidence pour laquelle Josée Landry, c.o., a été élue par acclamation pour un second mandat de trois ans se terminant en 2022;
- approuvé par consultation le contenu du guide explicatif du Code de déontologie;
- entrepris un projet de modification du *Règlement sur la représentation et sur les élections au CA* dans une optique de modernisation et en tenant compte des nouvelles dispositions du Code des professions, reformulé *Règlement sur l'organisation de l'OCCOQ et sur les élections à son conseil d'administration*;
- résolu d'agréer quatre membres pour la pratique de la médiation familiale : un avec engagement et trois sans engagement;
- accordé à deux membres l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux;
- adopté le *Programme de surveillance générale de la pratique professionnelle des conseillers et conseillères d'orientation 2020-2021*.

Affaires professionnelles

Le conseil d'administration a notamment :

- décerné le Prix de l'orientation à Louis Cournoyer, c.o., pour son livre *L'ado*

en mode décision : sept profils pour comprendre et aider son choix de carrière;

- décerné le Prix professionnel à Jacques Roy, c.o., pour la réalisation de la 4^e édition du *Guide de recherche d'une orientation professionnelle* (GROP);
- décerné le Prix de la relève à Julie Gouin, c.o., pour son autonomie et son sens de l'initiative liés à son développement professionnel, de même que pour sa pratique jugée innovante et la reconnaissance par ses pairs;
- résolu de décerner le Mérite du CIQ 2019 à Richard Locas, c.o.;
- octroyé la bourse d'excellence pour c.o. doctorant 2019 à Audrey Dupuis, c.o., pour son projet de recherche intitulé *Décrire l'activité du groupe et les processus d'apprentissage qui, à l'intérieur d'un groupe de counseling de carrière, suscitent le développement de la capacité à maîtriser ses émotions – plus précisément l'anxiété – et à réaliser un choix de carrière;*
- pris acte du bilan de la Semaine québécoise de l'orientation (SQO) 2019.

Nominations

Le conseil d'administration a notamment :

- nommé un syndic *ad hoc* pour une enquête disciplinaire;
- nommé un secrétaire substitut au conseil de discipline;
- nommé un nouveau secrétaire au comité d'inspection professionnelle;
- nommé un nouveau représentant de l'Ordre au comité de la formation;
- nommé de nouveaux membres au comité d'accès à l'exercice de la profession ainsi qu'au conseil de discipline;
- nommé les membres en renouvellement de mandat à des comités statutaires de même que les délégués au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) et au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).

Autres résolutions

Le conseil d'administration a notamment :

- pris des dispositions pour dénoncer des conditions déficientes mises en place pour la prestation de services en orientation dans un organisme et a été tenu informé des suivis;
- modifié le formulaire de déclaration du membre du conseil d'administration, conformément au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'OCCOQ;
- procédé à son évaluation de performance annuelle et à la signature de la déclaration du respect des normes d'éthique et de déontologie et de divulgation de conflits d'intérêts;
- été informé de la réception d'une poursuite reçue du Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (agents de probation);
- pris connaissance des lignes directrices en matière de gouvernance adoptées par l'Office des professions du Québec;
- adressé une motion de félicitations à Réginald Savard, c.o., et à Martine Lacharité, c.o., pour l'accomplissement du travail sur la frontière entre les interventions de différents professionnels et la psychothérapie (vignette clinique);
- instauré un huis clos statutaire à chaque séance du conseil d'administration.

Éthique et déontologie des administrateurs

Conformément au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration*, un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein de l'Ordre aux fins d'examen et d'enquête sur toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par un administrateur.

Ce comité est composé de trois membres nommés par le conseil d'administration pour une durée de quatre ans.

- Micheline Séguin : personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle les administrateurs sont nommés par l'Office, conformément au Code des professions (chapitre C-26), et qui n'est pas un administrateur de l'Ordre;
- Josée Beauséjour, c.o. : ancien administrateur de l'Ordre;
- Eddy Supeno, c.o. : membre de l'Ordre ayant une expérience, une expertise, une sensibilité ou un intérêt marqué en matière de déontologie et d'éthique, et qui n'est pas un administrateur de l'Ordre ni un employé de l'Ordre ou une personne liée à ceux-ci.

Toujours dans le respect des normes édictées dans le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration*, l'Ordre a adopté un code d'éthique et de déontologie applicable à ses administrateurs. Ce code vise à éclairer les administrateurs sur le plan individuel afin qu'ils puissent se l'approprier pour guider leur conduite dans l'exercice de leurs fonctions et de leurs choix quant aux gestes à poser et à éviter.

Aucune activité relative à l'application du code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Ordre n'était pendant au 31 mars de l'exercice précédent et aucune activité n'est à signaler au cours de l'exercice.

Éthique et déontologie des membres des comités

Aucune enquête n'était pendant au 31 mars de l'exercice et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres des comités formés par le conseil d'administration.

Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration a institué quatre comités qui l'assistent dans l'administration générale des affaires de l'Ordre, en conformité avec sa politique de gouvernance.

Comité de gouvernance

Le rôle du comité de gouvernance est de préparer des politiques et des pratiques de gouvernance ainsi que les règles de contrôle interne qui les encadrent, en s'inspirant des lignes directrices déterminées par l'Office des professions, mais aussi des meilleures pratiques et des tendances actuelles. Le comité doit également signaler au CA les risques liés à l'éthique et à la gouvernance, et recommander des solutions lui permettant de prendre des décisions appropriées, s'il y a lieu.

Le comité de gouvernance a tenu cinq réunions au cours desquelles il a :

- révisé, avant d'en recommander l'adoption :
 - la *Politique du code d'éthique et de conduite des employés et des membres des comités*;
 - la *Politique du Bureau du syndic*;
 - la *Politique de composition et règles de fonctionnement des comités statutaires*;
- proposé :
 - une *politique sur les médias sociaux*;
 - une *politique sur le télétravail*;
- amorcé un projet de modification du *Règlement sur la représentation et sur les élections au CA*;
- recommandé une formation sur l'éthique aux membres du conseil d'administration;
- révisé le questionnaire d'évaluation du conseil d'administration, procédé à l'analyse de la compilation et formulé des recommandations;

- révisé le formulaire de déclaration d'intérêt et procédé à l'analyse des déclarations;
- effectué une réflexion au sujet de l'instauration d'un huis clos statutaire aux séances du conseil d'administration.

Membres

Marie-Hélène Collin, c.o.

Michel Guimond,
administrateur nommé

Josée Landry, c.o.,
présidente

Teresa Pacheco,
administratrice nommée

Michel Robert, c.o.,
président du comité

Comité des finances et des ressources humaines

Le rôle du comité des finances et des ressources humaines est d'assister le CA dans la gestion financière de l'Ordre, dans l'évaluation des principaux risques, dans la mise en place de mesures pour les prévenir et les gérer ainsi que de recommander des solutions lui permettant de prendre des décisions appropriées, s'il y a lieu.

De plus, il doit assister le CA concernant l'embauche, l'évaluation et la rémunération du directeur général et secrétaire ainsi que du syndic. Il doit aussi préparer des politiques et des normes afin d'assurer une saine gestion des ressources humaines. Par ailleurs, ce comité doit également signaler au CA les risques liés aux ressources humaines et recommander des solutions lui permettant de prendre des décisions appropriées, s'il y a lieu.

Le comité des finances et des ressources humaines a tenu sept réunions au cours desquelles il a :

- adopté les états des revenus et dépenses mensuels;
- entériné les allocations de dépenses de la présidence et de la direction générale;
- étudié le projet de refonte du site Web en proposant un budget;

- discuté de la modification des jetons de présence pour les présidents de comités (administrateurs élus) et en a fait la recommandation ;
- établi un calendrier pour l'embauche au Bureau du syndic et proposé la constitution d'un comité de sélection ;
- préparé la mise à jour budgétaire 2019-2020 et le budget 2020-2021 à soumettre au conseil d'administration ;
- étudié les indicateurs utiles afin de soumettre au CA une recommandation sur le montant de la cotisation 2020-2021 ;
- préparé des recommandations à soumettre au CA pour la rémunération des administrateurs ;
- élaboré la *Politique de rémunération des syndicats adjoints* ;
- révisé :
 - la *Politique des conditions de travail du syndic* ;
 - la *Politique des conditions de travail des employés* ;
 - la *Politique de rémunération des syndicats adjoints* ;
- préparé l'évaluation de la direction générale ;
- discuté de l'ajout d'un poste pour les affaires professionnelles à la structure organisationnelle et en a fait la recommandation.

Membres

Bernard Beauchesne,
administrateur nommé

Marie-Hélène Collin, c.o. (depuis janvier 2019)

Annie Gourde, c.o.,
présidente du comité

Josée Lachance, c.o.

Josée Landry, c.o.,
présidente

Josée Senneville, c.o. (jusqu'en janvier 2019)

Comité de planification stratégique

En collaboration avec le directeur général et secrétaire de l'Ordre, le comité de planification stratégique prépare la planification stratégique ainsi que les indicateurs de performance et en fait la recommandation au CA. Le cas échéant, le comité propose au CA des modifications aux orientations et aux objectifs stratégiques adoptés.

Le comité de planification stratégique a tenu cinq réunions au cours desquelles il a entamé un processus de réflexion stratégique afin de déterminer ses priorités. L'élaboration de la planification stratégique triennale résulte également d'une démarche de consultation à laquelle ont participé les membres et les employés.

Au terme de l'exercice, le comité a formulé trois objectifs stratégiques en tenant compte de son analyse et de sa capacité organisationnelle :

1. Positionner l'orientation, l'insertion socioprofessionnelle et le développement de carrière comme des services essentiels en fonction des enjeux actuels de la société ;

Consolider et élargir l'expertise des membres de l'Ordre pour répondre aux besoins actuels et émergents des différentes clientèles ;

2. Renforcer l'agilité organisationnelle afin de s'adapter aux changements et d'établir les conditions favorables à la réalisation de son ambition.

Membres

Caroline Dufour, c.o.

Josée Landry, c.o.,
présidente

Mirela Malushaj Mocka, c.o.

Antoine Roy, c.o.

Jean-Guy Trottier,
administrateur nommé et président du comité



Comité d'audience

Au moment de la réception d'une demande d'audition, le comité d'audience est chargé d'entendre, en deuxième instance, les représentations des candidats à l'admission et des membres qui souhaitent faire appel d'une décision du comité d'accès à l'exercice de la profession ou du comité d'évaluation pour l'attestation de formation des troubles mentaux. À la suite de l'audience, il doit rendre une décision.

Aucune réunion n'a été tenue au cours de l'année financière.

Membres

Josée Lachance, c.o.

Josée Landry, c.o.,
présidente

Michel Robert, c.o.

Employés de l'Ordre

Présidence

Josée Landry, c.o.,
présidente

Direction générale

Martine Lacharité, c.o.,
directrice générale et secrétaire, responsable de l'accès
aux documents des organismes publics et de la protection
des renseignements personnels

Mélanie Chagnon,
adjointe à la présidence et à la direction générale

Affaires administratives

Linda Roy,
technicienne en administration

Francine Pouliot,
réceptionniste et adjointe aux admissions

Développement professionnel et contrôle de l'exercice

Geneviève Brisebois, c.o.,
chargée d'affaires professionnelles, coordonnatrice
à l'inspection professionnelle et responsable du comité
des admissions par équivalence (du 5 août 2019 au
8 février 2020)

Gaëlle de Roussan, c.o.,
chargée d'affaires professionnelles, coordonnatrice
à l'inspection professionnelle et responsable du comité
des admissions par équivalence (depuis le 9 mars 2020)

Ilia Essopos, c.o.,
chargée d'affaires professionnelles et réglementaires, et
responsable du comité d'accès à l'exercice de la profession

Souhila Khaldi, c.o.,
coordonnatrice au développement des compétences

Joëlle Chung-Su-Yuen,
adjointe au syndicat et à l'inspection professionnelle
(jusqu'au 10 août 2019)

Sagine Jean-Paul,
adjointe à la surveillance de la pratique et aux affaires
professionnelles (depuis le 16 septembre 2019)

Communications

Mathieu Pigeon,
coordonnateur aux communications

Nahla Zéraoui,
adjointe aux communications et au développement
des compétences

Bureau du syndicat

Louise St-Pierre, c.o.,
syndique

Chantal Alie, c.o.,
syndique adjointe

Louise Charette, c.o.,
syndique adjointe

Inspecteurs

Suzanne Boulerice, c.o.

René Breault, c.o.

Mireille Moisan, c.o.

Daniel Poulin, c.o.

Patricia Rancourt, c.o.

Employés contractuels

Mireille Moisan, c.o.,
chargée de projets pour la gestion des sites
Choixavenir.ca (communauté virtuelle de partage réservée
aux professionnels de l'orientation des écoles secondaires)
et Espaceparents.org (soutien offert aux parents pour bien
accompagner leur jeune dans son orientation scolaire et
professionnelle)

Geneviève Proteau, c.o.,
consultante externe, service-conseil en éthique
et en déontologie (depuis le 5 novembre 2018)

Comité d'accès à l'exercice de la profession

Le comité d'accès à l'exercice de la profession (CAEP) est composé de cinq membres. Le conseil d'administration a résolu de déléguer à ce comité le pouvoir décisionnel concernant toute demande d'admission présentée dans le cadre d'une candidature à l'exercice de la profession, de même que l'exercice des pouvoirs prévus aux articles 45 à 45.3, 46.0.1, 48 à 52.1 et 55 à 55.3 du Code des professions.

Les responsabilités du CAEP sont les suivantes :

- Évaluer les demandes d'équivalence de diplômes ou de formations et prendre les décisions en matière de reconnaissance de l'équivalence, comme prévu dans le *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis*;
- Évaluer les dossiers des personnes qui ne sont plus inscrites au tableau des membres de l'OCCOQ depuis plus de 4 ans ainsi que les dossiers des personnes ayant obtenu leur diplôme depuis plus de 3 ans avant de faire leur demande de délivrance de permis, comme prévu dans le *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement*;
- Gérer les processus liés à la délivrance des permis et à la limitation ou à la suspension du droit d'exercer les activités professionnelles, en assurer les suivis et en informer le conseil d'administration.

Le comité d'accès à l'exercice de la profession a tenu 8 réunions au cours de l'année 2019-2020.

Activités liées à la reconnaissance des équivalences

Le comité d'accès à l'exercice de la profession a :

- étudié 24 nouvelles demandes d'admission par voie d'équivalence. Tous les candidats à

l'admission par équivalence dont les dossiers ont été étudiés par le CAEP ont une formation supplémentaire à compléter afin de satisfaire aux exigences de formation de l'Ordre;

- révisé 11 dossiers, certains à la demande du candidat et d'autres à la demande du comité afin d'obtenir des informations supplémentaires;
- étudié la candidature d'une personne ayant déposé une demande d'admission plus de 3 ans après l'obtention de son diplôme. Comme condition préalable à l'obtention de son permis, ce candidat a reçu une imposition de stage (programme de perfectionnement, cours ou supervision);
- appliqué la réglementation de la Charte de la langue française en ce qui concerne les ordres professionnels.

Activités liées à la délivrance de permis

Le comité d'accès à l'exercice de la profession a :

- délivré 3 permis réguliers à des candidats ayant satisfait aux normes d'admission par équivalence;
- reçu 12 demandes de prolongation de permis restrictif temporaire, qui ont toutes été acceptées;
- délivré 4 permis restrictifs temporaires à des personnes ayant obtenu une admission partielle au cours de l'année 2019-2020;
- révoqué le permis restrictif temporaire de 2 membres pour non-paiement de renouvellement de cotisation.

Il est à préciser que l'Ordre n'a pas de règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession hors Québec (en vertu de l'entente Québec-France).

Les tableaux suivants font état des demandes d'équivalence et de délivrance de permis en 2019-2020.

Demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation acquise par des personnes ne détenant pas un diplôme exigé

	REÇUES	ACCEPTÉES SANS CONDITION	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES, QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	13	0	13	0	0
Hors du Canada	7	0	7	0	0
Au Québec	4	0	4	0	0

Demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptées en partie, comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	AU CANADA	HORS DU CANADA
Cours	6	3
Cours et stage	7	4

Demandes de délivrance des permis temporaire, restrictif temporaire et spécial

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 de l'article 42.1 du Code des professions	24	4	20	0
Permis spécial	0	0	0	0

En 2019-2020, le nombre de dossiers de demande d'équivalence à traiter par le comité d'accès à l'exercice de la profession est en grande expansion, soit près du double simplement pour les nouvelles demandes d'admission par équivalence. Le nombre de courriels, d'appels et de demandes de suivi de la part des candidats est également en hausse. Il a été remarqué que le soutien et le suivi offerts aux candidats font en sorte qu'ils sont davantage investis et progressent plus rapidement dans leur cheminement vers l'admission.



Protection du public

Activités liées à la réinscription au tableau de l'Ordre

Le comité d'accès à l'exercice de la profession a :

- étudié les candidatures de 7 personnes ayant déposé une demande de réinscription après avoir été absentes du tableau des membres pendant plus de 4 ans. Les 7 candidats ont reçu une imposition de stage (programme de perfectionnement, cours ou supervision).

Activités liées à l'imposition de stage, à la limitation et à la suspension du droit d'exercer la profession

Le comité d'accès à l'exercice de la profession a :

- procédé à aucune limitation ou suspension du droit d'exercer la profession ;
- imposé un stage ou une formation à 3 membres à la suite d'une recommandation du comité d'inspection professionnelle.

Mesures prises en vue de faciliter la reconnaissance des équivalences

Université d'Ottawa

Afin de répondre en amont aux questions des étudiants à la maîtrise en counseling de l'Université d'Ottawa qui souhaitent, après avoir obtenu leur diplôme, intégrer l'OCCOQ, deux rencontres ont été organisées à la fin du mois de janvier 2020. Une quinzaine d'étudiants ont ainsi été rencontrés. Ces étudiants étaient aussi bien francophones qu'anglophones, avec une majorité parlant la langue de Shakespeare. Une présentation sur l'OCCOQ, la réglementation et l'admission par équivalence a été faite. Une grande quantité de questions ont trouvé leurs réponses. Malgré cela, de nombreuses interrogations demeurent en suspens. En effet, comme chaque parcours est unique, chaque analyse l'est également. Il est donc impossible de donner une réponse

générique qui couvre toutes les expériences. Le CAEP reçoit régulièrement de nouvelles candidatures de personnes diplômées de ce programme.

Mise à jour des répertoires de cours ou de lectures

Un important travail de recension concernant la recherche de nouveaux cours et la mise à jour des cours prescrits aux candidats à l'admission à l'équivalence a été entrepris à l'été 2019 par la chargée d'affaires professionnelles. En effet, beaucoup de candidats étaient bloqués dans leur progression en raison d'un manque d'options de formation. Cela s'est même poursuivi par une journée complète de travail du comité le 21 août 2019. Lors de cette journée, les cours trouvés ont été analysés et placés dans les catégories adéquates en fonction des 96 crédits requis. L'accent a été mis sur les cours en ligne ou hybrides, en anglais et en français. Au cours de cette journée, le processus de fonctionnement du CAEP a également été abordé, entraînant de nombreuses initiatives. Depuis ce temps, la recherche se poursuit afin de bonifier l'offre globale des cours.

Par ailleurs, la création d'un ensemble structuré d'activités de formation en psychométrie (équivalent à 3 crédits universitaires) à partir de formations en ligne offertes par l'OCCOQ a comblé un grand vide pour les candidats à l'admission par équivalence. Ce cours de psychométrie est fonctionnel et a déjà été complété avec succès par trois candidats. Des ententes ont été prises avec des conseillers d'orientation pour la création de cours par tutorat individuel en conception d'interventions en orientation (équivalent à 3 cours de 3 crédits) et en théories du développement vocationnel (équivalent à 2 cours de 3 crédits). Ces ententes ont permis de bonifier l'offre de formation.

Création de nouveaux outils

Des mesures concrètes ont été mises en place sur le plan du développement d'outils de travail, aussi bien pour la réceptionniste et adjointe aux admissions, la chargée d'affaires professionnelles et les candidats, pour faciliter le traitement des dossiers :

- Création d'une structure physique d'organisation des dossiers afin d'uniformiser et d'améliorer le

traitement des informations (créé et en vigueur depuis août 2019);

- Présentation des acquis pour étude au CAEP (créé en décembre 2019, implantation graduelle depuis janvier 2020);
- Révision d'une partie des lettres accompagnant la documentation envoyée aux candidats (novembre 2020);
- Création du tableau des options de formation à compléter (octobre-novembre 2020);
- Création du document Choix et échéancier des options de formation à compléter (octobre-novembre 2020);
- Début d'utilisation de la grille d'analyse en ligne au cours des réunions du CAEP depuis le 17 octobre 2019 (implantation à poursuivre).

Mesures prises en vue d'améliorer les discussions avec le comité d'inspection professionnelle

Un travail de collaboration a été entrepris par la chargée d'affaires professionnelles responsable du CAEP auprès des membres du comité d'inspection professionnelle (CIP) à l'automne afin qu'un meilleur arrimage se fasse dans la transmission des dossiers du CIP au CAEP. À la suite de nombreuses conversations avec M^e Geneviève Roy, un feuillet de procédures a été produit de même que des recommandations quant à la rédaction et à la formulation des lettres destinées au CAEP. Le travail des membres des deux comités s'en trouve facilité.

Membres

René Barrette, c.o.

Geneviève Dupont, c.o.

Marie-Claude Gagnon, c.o.

Olivia Ouellet, c.o.

Geneviève Proteau, c.o.

Ilia Essopos, c.o.,
chargée d'affaires professionnelles
et secrétaire du comité

Comité de la formation

Le comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les questions liées à la qualité de la formation des conseillers d'orientation. Cette qualité se définit par l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de conseiller d'orientation.

En 2019-2020, le comité de la formation a été convoqué à deux réunions, soit le 25 septembre 2019 et le 21 février 2020. Cette année, le conseil d'administration a confié au comité de la formation deux mandats, soit concernant les activités d'apprentissage liées à l'éthique et à la déontologie et concernant les stages dans les quatre universités donnant ouverture au permis de conseiller d'orientation.

En ce qui a trait aux cours d'éthique, des mesures ont été entreprises en 2018-2019. Le comité poursuit donc son travail. Les plans de cours des quatre universités ont été recueillis et analysés. Des constats ont été posés. Un tableau d'analyse récapitulatif a été créé et soumis aux membres du comité. À ce jour, un projet de lettre a été travaillé afin d'obtenir les informations manquantes ou à préciser. De plus, un tableau d'analyse par université a été préparé. À la suite du travail effectué au cours de la dernière séance du comité, les documents sont à remanier. Après réception des précisions, une seconde analyse devra être effectuée afin d'être en mesure de transmettre les données au conseil d'administration de l'OCQO.

Concernant les stages, le projet a été travaillé au cours des deux réunions du comité et a pris sa forme définitive à la seconde. Une lettre pour les universités est en cours de rédaction. Les objectifs et les demandes y seront clairement énoncés. Par ailleurs, les lignes directrices pour effectuer la collecte des données sont établies et un canevas d'entrevue dirigée est amorcé.

Composition du comité de la formation

Le comité de la formation est composé de deux représentants de l'Ordre, de deux représentants du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) et d'un représentant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Représentants de l'Ordre

Ilia Essopos, c.o.,
chargée d'affaires professionnelles

Martine Lacharité, c.o.,
directrice générale et secrétaire

Représentants du BCI

Liette Goyer, c.o.,
professeure titulaire au Département des fondements et pratiques en éducation de l'Université Laval
(second mandat se terminant le 1^{er} décembre 2021)

Caroline Temcheff,
professeure adjointe au Department of Educational and Counselling Psychology de l'Université McGill
(premier mandat se terminant le 1^{er} novembre 2021)

Représentants du MEES

Catherine Bouchard,
représentante

Marie-Claude Riopel,
représentante substitut

Autorisations liées à la pratique d'activités réservées

Accréditations à la pratique de la médiation familiale

Le conseil d'administration, à la suite d'une entente avec le comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF), a accrédité trois conseillers d'orientation pour la pratique de la médiation familiale avec engagement de satisfaire aux exigences requises au cours de l'année 2019-2020. Il a aussi accordé un délai à trois conseillers d'orientation pour leur permettre de terminer leurs engagements (supervision). Le 31 mars 2020, l'OCCOQ comptait, parmi ses membres actifs, 18 conseillers d'orientation accrédités à la pratique de la médiation familiale.

Membres délégués au COAMF

Noussina Rahim, c.o.

Gerald Schoel, c.o.

Attestations de formation pour l'évaluation des troubles mentaux

Deux réunions du comité pour l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux ont été tenues pour l'année 2019-2020, soit le 11 juin 2019 et le 19 février 2020. Sept nouvelles études de dossiers ont été effectuées, deux révisions avec ajout de nouveaux documents soumis pour étude et deux recommandations d'émission d'attestations de formation pour l'évaluation des troubles mentaux ont été transmises au conseil d'administration le 28 mars 2020. À ce jour, 20 conseillers d'orientation ont obtenu cette attestation de formation leur permettant d'évaluer les troubles mentaux.

Traitement des demandes d'attestation de formation

Demandes reçues du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020	7	Révision de dossiers	2
Demandes traitées depuis le 1 ^{er} avril 2019	7	Attestations de formation délivrées	2

Membres

Marie Ducharme, c.o.

Yann Le Corff, c.o.

Guylaine Vandal, c.o.

Comité d'inspection professionnelle

Le mandat principal du comité d'inspection professionnelle (CIP) est d'assurer, d'une part, la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres et, d'autre part, le maintien de la compétence et de la qualité des actes posés par les membres.

Réunions

Le comité a tenu 9 réunions au cours de l'année ainsi qu'une réunion commune avec les inspecteurs de l'OCCOQ. Les inspecteurs de l'OCCOQ ont tenu quatre réunions cliniques au cours de l'année.

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession

En vertu de l'article 14 du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle*, le comité a déterminé le programme de surveillance pour l'année 2019-2020, qui a été approuvé par le CA de l'Ordre. Au total, 118 questionnaires d'autoévaluation préparatoires à une visite d'inspection ont été envoyés, répartis sur deux projets d'inspection. De ce nombre, 2 questionnaires ont été annulés en raison de la situation professionnelle du membre et 11 autres ont été reportés pour des raisons médicales ou autres.

Critères retenus pour sélectionner les membres à joindre pour le programme de surveillance générale :

- Exercer depuis 3 ans et n'avoir jamais été inspecté;
- Revenir à la pratique après avoir fait défaut de s'inscrire au tableau des membres depuis plus de 4 ans et ne pas s'être vu imposer de stage par le comité d'accès à l'exercice de la profession;
- Être admis à l'Ordre plus de 3 ans après l'obtention de son diplôme et ne pas s'être vu imposer de stage par le comité d'accès à l'exercice de la profession;
- Avoir fait une deuxième demande de prolongation de son permis restrictif temporaire;
- Avoir eu un stage imposé par l'Ordre et ne pas avoir rempli ses obligations à l'intérieur de 2 années;
- Avoir été admis automatiquement (étudiants finissants de maîtrise) et avoir indiqué dans son formulaire d'admission avoir été supervisé par une personne qui n'est pas membre de l'Ordre;
- Avoir demandé de reporter le processus d'inspection;
- Détenir un permis de psychothérapie et ne pas avoir été inspecté dans les 10 dernières années;
- Détenir l'accréditation de médiation et ne pas avoir été inspecté dans les 10 dernières années;
- Exercer depuis plus de 10 ans et ne pas avoir été inspecté dans les 10 dernières années;
- Membres en pratique privée qui exercent depuis plus de 5 ans et qui n'ont pas fait l'objet d'une inspection au cours des 5 dernières années.

Nombre de questionnaires d'autoévaluation acheminés aux membres

MILIEUX DE TRAVAIL	NOMBRE DE MEMBRES RÉGULIERS	NOMBRE DE MEMBRES JUNIORS
Pratique privée	0	17
Éducation	1	54
Employabilité	0	34
Organismes gouvernementaux	0	3
Entreprises	1	1
Santé et services sociaux	0	1
Centres de réadaptation et de réhabilitation	0	3
Organismes communautaires autres qu'employabilité	0	2
Autres	0	1
TOTAL	2	116

Surveillance générale de la pratique

Visites et suivis d'inspection, y compris ceux reportés des années antérieures

MILIEUX DE TRAVAIL	NOMBRE DE MEMBRES
Pratique privée	17
Éducation	55
Employabilité	18
Organismes gouvernementaux	2
Entreprises	4
Santé et services sociaux	1
Centres de réadaptation et de réhabilitation	3
Organismes communautaires autres qu'employabilité	1
Autres	1
TOTAL	102

Décisions du CIP concernant les visites et suivis d'inspection

RÉSULTATS	NOMBRE DE MEMBRES
Répondant aux normes	15
Correctifs à apporter	63
Demandes de documents	14
Visites de suivi	8
Deuxièmes visites de suivi	0
Renvois en inspection particulière	0
Renvois au syndic	0
Recommandations au CA d'imposer un stage et/ou un cours de perfectionnement, en précisant celles qui sont accompagnées d'une limitation ou d'une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	5
TOTAL	105

L'année 2019-2020 a été caractérisée par un nombre élevé d'inspections particulières. Compte tenu de ce contexte, le nombre d'inspections professionnelles courantes a été moindre que les années précédentes.

Inspections particulières de compétence

Au cours de l'année 2019-2020, une inspection particulière s'est rajoutée à la liste des neuf déjà en cours. De ces dix inspections particulières entreprises par l'équipe des inspecteurs, sept ont été complétées en date du 31 mars 2020.

Recommandations en vertu de l'article 113 du Code des professions*

- Quatre impositions de cours et de supervision en orientation avec suspension du droit d'exercer les activités professionnelles en orientation;
- Une imposition de cours et de supervision en médiation familiale.

* Le conseil d'administration a délégué ce pouvoir à un comité (article 62.1 du Code des professions), nommé comité d'accès à l'exercice de la profession (CAEP).

Observations du comité d'inspection professionnelle

D'importantes réflexions ont été menées au sein de l'équipe d'inspection professionnelle, en collaboration avec le service du développement des compétences, afin de mieux cerner les besoins des conseillers d'orientation selon leur étape de vie professionnelle. L'année a été marquée par la mise en place du nouveau processus d'inspection des membres c.o. juniors (qui sont membres depuis moins de 3 ans), la continuité des travaux pour adapter le processus des membres réguliers (qui sont membres depuis plus de 3 ans) à leur situation professionnelle et le début de la révision des documents de travail liés à l'inspection professionnelle.



Protection du public

Activités de formation

Les inspecteurs de l'Ordre ont participé à la journée de formation continue de l'Ordre, qui a mis l'accent sur la pertinence et l'utilité de la réflexion éthique en orientation.

La secrétaire du CIP a participé à une initiative, le Forum de l'inspection professionnelle. L'initiative permet aux responsables de l'inspection professionnelle des différents ordres professionnels du Québec de se réunir, de discuter des meilleures pratiques et de reconnaître les écueils à éviter.

Les préoccupations du CIP et des inspecteurs demeurent similaires à celles citées dans le rapport annuel 2018-2019 :

- La place de l'intervention systémique au-delà des interventions individuelles (notamment au sujet des problèmes de santé mentale et des enjeux interculturels);
- La place du rôle-conseil et de l'advocacie dans la pratique des membres;
- Le maintien des compétences pour les membres actifs n'ayant pas pratiqué depuis plus de 4 ans;
- Les obligations des membres qui n'occupent pas un poste lié à l'orientation, à la psychothérapie ou à la médiation familiale.

Pour répondre à ces préoccupations, le comité d'inspection professionnelle souhaite mettre en place des outils d'inspection qui vont permettre d'évaluer la compétence des conseillers d'orientation qui ont des pratiques non traditionnelles, émergentes ou qui agissent dans des contextes organisationnels atypiques. Ces outils permettront aussi de soutenir ces membres dans leur démarche réflexive et leurs stratégies d'adaptation aux nombreux changements socioéconomiques qui marquent l'époque actuelle.

Membres

Lyne Beaudoin, c.o.

Mathilde Lapie, c.o.

Nicolas Lecours, c.o.

Monique St-Amand, c.o.,
présidente du comité

Martine Viallet, c.o.

Geneviève Brisebois, c.o.,
coordonnatrice à l'inspection professionnelle et
secrétaire du comité d'inspection professionnelle
(jusqu'en octobre 2019)

Martine Lacharité, c.o.,
secrétaire du comité d'inspection professionnelle
(à partir de novembre 2019)

Inspecteurs

Suzanne Boulerice, c.o.

René Breault, c.o.

Mireille Moisan, c.o.

Daniel Poulin, c.o.

Patricia Rancourt, c.o.

Bureau du syndic

Au cours de la dernière année financière, le Bureau du syndic a reçu et traité les demandes d'enquête et les demandes d'information se rapportant à la conduite professionnelle de membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec.

Enquêtes des syndic

ÉTAT DES ENQUÊTES DISCIPLINAIRES	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	10
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale	20
Demandes d'enquête formulées par une personne du public (y compris les membres d'autres ordres professionnels)	11
Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme (ex. : employeur, Bureau du coroner, Régie de l'assurance maladie du Québec)	6
Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre	3
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par un de ses membres	0
Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre, y compris le conseil d'administration, ou par un membre du personnel de l'Ordre	0
Enquêtes lancées par le Bureau du syndic à la suite d'une information	0
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	14
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue)	15
Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture	3
Enquêtes fermées de 91 à 179 jours à la suite de leur ouverture	6
Enquêtes fermées de 180 à 365 jours à la suite de leur ouverture	2
Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture	4
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	15

Le secteur d'activité professionnelle concerné par les nouvelles enquêtes du Bureau du syndic était celui de la pratique privée dans 11 dossiers. Parmi ceux-ci, 6 étaient liés à la pratique de la psychothérapie, 2 concernaient la pratique de la médiation familiale pour un même membre, 1 concernait le mandat d'un tiers payeur, 1 concernait des interventions dans le secteur privé pour un processus d'orientation et un 1 dossier concernait l'évaluation des troubles mentaux sans détenir la certification. Le secteur de l'éducation secondaire publique était concerné dans 5 dossiers, le secteur de l'employabilité dans 2 dossiers et le secteur de la pratique privée dans 2 dossiers également.

Les motifs invoqués par les demandeurs d'enquête au cours de l'exercice étaient liés majoritairement au manque de compétences professionnelles, à une pratique déficiente ou illégale de la psychothérapie, au manque de jugement professionnel, au manque d'intégrité et à l'évaluation des troubles mentaux sans détenir la certification.



Protection du public

Au cours de l'exercice, le Bureau du syndic a reçu 4 signalements liés à la pratique illégale de la psychothérapie ou à l'usurpation du titre de psychothérapeute par les membres de l'OCCOQ. Ces signalements provenaient de l'Ordre des psychologues du Québec. De ces signalements, 3 ont été comptabilisés dans les 20 dossiers ouverts au cours de l'exercice. Parmi ceux-ci, 2 ont été fermés au cours de la période à la suite des interventions menées par le Bureau du syndic. Il est à noter que le quatrième signalement n'a pas donné lieu à l'ouverture d'un dossier d'enquête et a été classé dans la catégorie des demandes d'enquête non retenues.

Par ailleurs, 17 demandes – provenant d'un client, de sa famille, d'employeurs ou de professionnels – n'ont pas donné lieu à l'ouverture d'une enquête de la part du Bureau du syndic et ont été traitées à titre de demandes d'information générale. Les raisons expliquant la non-ouverture d'une enquête concernent le fait que les demandeurs ont invoqué des motifs ne relevant pas de la compétence du Bureau du syndic ou qu'ils ont retiré leur demande à la suite de discussions avec le syndic.

	NOMBRE
État des demandes de renseignements et des signalements reçus par le Bureau du syndic	17

Il faut savoir que 6 des 20 enquêtes ouvertes au cours de l'exercice l'ont été à la suite d'une dénonciation de la part d'employeurs insatisfaits, provenant aussi bien du réseau public que du réseau privé, au sujet de la compétence ou du professionnalisme des membres visés. Par ailleurs, 8 des 20 enquêtes ouvertes l'ont été à la suite de plaintes de clients ou de membres de leur famille, insatisfaits des services reçus. Enfin, 3 plaintes ont été déposées par des membres de l'Ordre à l'encontre de collègues, en vertu de l'article 68.2 du Code de déontologie, et 3 signalements retenus provenaient de l'Ordre des psychologues du Québec concernant la pratique illégale de la psychothérapie.

Le Bureau du syndic a offert à 1 membre qui faisait l'objet d'une enquête la possibilité de signer des engagements formels, comme solution de rechange à la sanction disciplinaire. Le membre a signé ces engagements formels. Par ailleurs, le syndic est intervenu dans un nouveau dossier de plainte à l'encontre de 1 membre qui avait volontairement signé des engagements formels en 2017-2018, lesquels n'ont été que partiellement respectés.

On constate que 6 enquêtes ouvertes au cours de la période concernaient des membres qui ont déjà fait l'objet d'une enquête du Bureau du syndic. De ces 6 enquêtes, 3 concernaient des membres qui en sont à leur troisième enquête disciplinaire et 2 concernaient des membres qui en sont à leur seconde enquête disciplinaire.

Par ailleurs, des recommandations ont été formulées aux membres concernés, au moment de la fermeture de 4 dossiers.

ÉTAT DES DÉCISIONS RENDUES NOMBRE

Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice	2
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice	13
Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes	0
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	5
Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic ad hoc	1
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	0
Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers le professionnel (à préciser, s'il y a lieu, dans le rapport annuel)	2
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	1
Enquêtes autrement fermées (à préciser, s'il y a lieu, dans le rapport annuel)	4

Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle

Le Bureau du syndic a confié au comité d'inspection professionnelle 2 dossiers en inspection particulière sur la compétence, pour 2 membres qui faisaient l'objet d'une enquête.

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le Bureau du syndic ou par des syndics <i>ad hoc</i> au cours de l'exercice	2

Requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au conseil de discipline au cours l'exercice.

Requête en suspension ou en limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

Aucune requête en suspension ou en limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

Enquête ouverte au Bureau du syndic

Aucune enquête ouverte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice.

Enquêtes des syndics *ad hoc*

Le Bureau du syndic a confié un dossier de plainte à un syndic *ad hoc*, comme cela est requis dans certaines conditions par le Code des professions.

ÉTAT DES ENQUÊTES DES SYNDICS *AD HOC*

NOMBRE

Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	0
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	1
Enquêtes ouvertes à la suite de la suggestion du comité de révision	0
Enquêtes ouvertes à la suite de la demande du syndic	1
Enquêtes ouvertes à la suite de la demande du conseil d'administration	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue)	1
Enquêtes fermées dans un délai de moins de 90 jours suivant leur ouverture	1
Enquêtes fermées dans un délai de 91 à 179 jours suivant leur ouverture	0
Enquêtes fermées dans un délai de 180 à 365 jours suivant leur ouverture	0
Enquêtes fermées dans un délai de plus de 365 jours suivant leur ouverture	0
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	0

Décisions rendues par les syndics *ad hoc*

ÉTAT DES ENQUÊTES DES SYNDICS *AD HOC*

NOMBRE

Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice	0
--	---



Protection du public

Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice (selon le motif principal de ne pas porter plainte) (au total)	1
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	0
Enquêtes fermées pour les confier au comité d'inspection professionnelle	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	1
Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers le professionnel (à préciser, s'il y a lieu, dans le rapport annuel)	0
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	0
Enquêtes autrement fermées (à préciser, s'il y a lieu, dans le rapport annuel)	0

Plaintes portées au conseil de discipline

ÉTAT DES PLAINTES DU BUREAU DU SYNDIC OU DES SYNDICS *AD HOC* PORTÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

	NOMBRE
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndicats <i>ad hoc</i> pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent	0
Plaintes portées* par le Bureau du syndic ou par les syndicats <i>ad hoc</i> au conseil de discipline au cours de l'exercice	2
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes	26
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndicats <i>ad hoc</i> fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	0
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0

Plaintes pour lesquelles l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndicats <i>ad hoc</i> pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice	2

* Plaintes portées ou déposées au conseil de discipline.

Formation du personnel du Bureau du syndic

La syndique et la syndique adjointe ont participé au congrès des dirigeants des ordres professionnels. Elles ont de plus participé aux deux rencontres du regroupement des syndicats des ordres professionnels en relations humaines ainsi qu'aux deux rencontres organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec.

Tendances observées

Le Bureau du syndic a constaté que le nombre d'enquêtes ouvertes avait doublé au cours de l'exercice, comparativement aux années antérieures, ce qui s'inscrit dans cette tendance générale à la hausse observée dans la majorité des ordres professionnels depuis quelques années. En outre, il est à noter que, en plus de cette augmentation marquée sur le plan du nombre d'enquêtes ouvertes, certains dossiers étaient nettement plus complexes à traiter, exigeant beaucoup de recherche, d'investigation, de préparation et de collaboration de la part du Bureau du syndic, notamment avec son procureur, l'inspection professionnelle et l'accès à la profession.

Le Bureau du syndic a observé que les demandes d'enquête provenaient davantage d'employeurs se disant incapables d'évaluer la compétence de nos membres au sein de leur emploi; de clients déçus des services reçus; d'autres ordres professionnels pour des signalements de pratique illégale de la psychothérapie et de l'évaluation des troubles mentaux; ainsi que de professionnels dénonçant des situations évidentes de manque de compétences, de jugement professionnel et/ou de comportements inappropriés de collègues, selon leur évaluation.

La tendance devrait se poursuivre au cours des prochaines années, le public étant mieux informé de ses possibilités de recours, sans frais. Afin d'assurer la mission de protection du public de l'Ordre, l'embauche de syndics adjoints est rendue nécessaire, compte tenu du départ annoncé de la syndique au cours des prochains mois, du nombre de plaintes disciplinaires en préparation et des délais entraînés par un volume d'activité sans précédent.

Composition du Bureau du syndic

Pour l'année 2019-2020, le Bureau du syndic était composé de :

Chantal Alie, c.o.,
syndique adjointe (à partir d'octobre 2019)

Louise Charette, c.o.,
syndique adjointe

Ginette Pelletier, c.o.,
syndique ad hoc

Louise St-Pierre, c.o.,
syndique

Par ailleurs, au cours de la période, le Bureau du syndic a retenu les services professionnels d'experts en psychothérapie, en médiation familiale et en tenue de dossiers concernant des situations non conformes.

Comité de révision

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte contre un professionnel devant le conseil de discipline.

Au cours de l'exercice 2019-2020, le comité de révision a reçu une demande d'avis présentée dans les délais exigés. La réunion se tiendra en 2020-2021 et le comité rendra alors son avis.

ÉTAT DES DEMANDES D'AVIS	NOMBRE
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Demandes d'avis reçues au cours de l'exercice (au total)	1
Demandes d'avis présentées dans les délais de 30 jours suivant la date de la réception de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline	1
Demandes d'avis présentées après le délai de 30 jours	0
Demandes d'avis abandonnées ou retirées par le demandeur au cours de l'exercice	0
Demandes pour lesquelles un avis a été rendu au cours de l'exercice (au total)	0
Avis rendus dans les 90 jours suivant la réception de la demande	0
Avis rendus après le délai de 90 jours	0
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice	1

NATURE DES AVIS RENDUS	NOMBRE
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	0
Suggérant au syndic de terminer son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à la possibilité de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et de suggérer la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i> qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE D'ADMINISTRATEURS	
	L'AYANT SUIVI	NE L'AYANT PAS SUIVI
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	0	3

Membres

Michel Héroux, c.o.

Raymond Proulx,
représentant du public

Louis Roy, c.o.,
président du comité



Conseil de discipline

Suivant l'article 116 du Code des professions, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés conformément à ce dernier. Il est formé de conseillers d'orientation nommés par le conseil d'administration et d'un président nommé par la présidente en chef du Bureau des présidents de discipline des ordres professionnels. Le secrétaire du conseil de discipline désigne, pour chaque cause, les conseillers d'orientation qui y siègent.

Les rôles d'audience sont accessibles dans le site Web de l'Ordre. Les décisions rendues par le conseil de discipline et le Tribunal des professions se trouvent dans le site de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), à l'adresse www.jugements.qc.ca, sous l'onglet « Services aux citoyens ».

Au cours de l'année 2019-2020, le conseil de discipline a été saisi de deux nouvelles plaintes par le syndic. Aucune audience n'a toutefois été tenue.

ÉTAT DES PLAINTES	NOMBRE
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	2
Plaintes portées par un syndic ou un syndic adjoint	2
Plaintes portées par un syndic <i>ad hoc</i>	0
Plaintes portées par toute autre personne (plaintes privées)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	0
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice	2

Nature des plaintes privées

Le secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

Recommandations

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au conseil d'administration au cours de l'exercice.

Requêtes en inscription au tableau ou en reprise du plein droit d'exercice

Aucune requête en inscription au tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE D'ADMINISTRATEURS	
	L'AYANT SUIVI	NE L'AYANT PAS SUIVI
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	0	5
Formation sur le processus disciplinaire	4	1

Membres

Éric Damato, c.o.

Joscelyn Poirier, c.o.

Noussina Rahim, c.o.

Silvia Revoredo, c.o.

Guy Tessier, c.o.

Josée Caron,
secrétaire substitut (jusqu'en septembre 2019)

Sonia Godin,
secrétaire substitut (depuis décembre 2019)

M^e Geneviève Roy,
secrétaire du comité

Arbitrage des comptes

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat d'entendre tout client qui a un différend avec un membre quant au montant d'un compte pour services professionnels si la conciliation du syndic n'a pas conduit à une entente. Il est régi par le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec*.

Aucune demande d'arbitrage de compte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

Membres

Jean-Pierre Hick, c.o.

Joscelyn Poirier, c.o.

Usurpation du titre et exercice illégal

Toute personne peut porter plainte à l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'aviser qu'une personne s'affiche ou se présente, de quelque façon que ce soit, comme étant un c.o. ou qu'elle accomplit un acte que seuls les membres de l'Ordre sont autorisés à exercer, alors qu'elle n'est pas un membre en règle de l'Ordre.

Usurpation de titre

Au cours de l'exercice 2019-2020, 5 signalements pour usurpation de titre ont été traités. Dans tous ces dossiers, des lettres d'avertissement ont été envoyées, et les correctifs ont été apportés. Un dossier demeurait pendant au 31 mars 2019 et pour lequel une poursuite pénale avait été intentée. Ce dossier est toujours en cours de traitement.

Nombre de dossiers demeurant ouverts en date du 31 mars 2020

Un dossier demeurait ouvert en date du 31 mars 2020.

Exercice illégal

Par ailleurs, l'Ordre a l'obligation de poursuivre toute personne exerçant les activités réservées aux conseillers d'orientation. Au cours de l'exercice 2019-2020, un dossier pour exercice illégal a été traité en plus de celui pendant au 31 mars 2019.

Nombre de dossiers demeurant ouverts en date du 31 mars 2020

Un dossier demeurait ouvert en date du 31 mars 2020.



DOSSIERS	NOMBRE
Enquêtes complétées	
Portant sur l'usurpation du titre réservé	5
Portant sur l'exercice illégal	1
Poursuites pénales intentées et jugements rendus	
Portant sur l'usurpation du titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal	1
Amendes imposées	
Montant total	2 000 \$

Infractions et poursuites pénales

Pour quiconque amenant un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions, de la loi constituant l'Ordre dont le professionnel est membre et des règlements adoptés conformément à ce Code ou à cette loi;

Pour quiconque exerçant ou menaçant d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic;

Aucune enquête concernant des infractions pénales prévues dans le Code des professions ou les lois particulières n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été ouverte au cours de l'exercice.

Aucune poursuite pénale n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été intentée au cours de l'année.

Activités liées à la formation continue et au développement des compétences

L'Ordre offre aux conseillers d'orientation des formations en ligne, à distance et en salle. Les membres peuvent également suivre des formations offertes par d'autres ordres et organismes, affichées ou non dans le calendrier des formations publiées dans Espace compétence, la plateforme de l'Ordre consacrée au développement des compétences. L'Ordre n'a pas de règlement obligatoire, mais le conseil d'administration a adopté une politique qui précise les attentes minimales en ce qui concerne la quantité d'activités et d'heures consacrées au développement des compétences. Pour autant, elle ne se substitue pas à la responsabilité du conseiller d'orientation d'assurer son développement professionnel au moyen d'autres modalités que celles précisées dans la présente politique. Cette politique a comme objectif d'encadrer la mise à jour, le maintien et le développement des compétences du conseiller d'orientation, dans son champ d'exercice particulier, selon le profil des compétences générales.

Voici un extrait de la *Politique de développement des compétences* de l'OCCOQ :

2.03 Chaque conseiller d'orientation est responsable d'identifier des activités de développement professionnel qui lui permettent d'accroître ses compétences en relation avec sa pratique et ses obligations professionnelles. Il doit s'assurer de leur qualité et de leur pertinence. Il doit, par ailleurs, tenir un registre des activités réalisées afin d'être en mesure d'en rendre compte.

2.04 L'Ordre soutient la mise à jour et le développement des compétences de ses membres en leur offrant un certain nombre d'activités de formation continue. Ces activités sont choisies en fonction des besoins exprimés par les conseillers d'orientation, de l'évolution des connaissances et de la transformation des contextes de pratique. L'Ordre est également responsable de proposer des repères pour le choix des activités de développement de compétences et des outils pour leur consignation.

L'Ordre dispose d'une plateforme de développement des compétences. Il s'agit d'une solution intégrée pour le développement professionnel permettant de gérer les activités et les événements de développement professionnel et de formation continue, de mettre à la disposition des membres des forums de discussion, des répertoires de documents de référence de même qu'une bibliothèque d'outils d'intervention.

Portfolio

Deux portfolios sont à la disposition des membres pour qu'ils puissent effectuer la gestion complète des heures de formation continue.

Le *portfolio métrique* permet aux membres d'enregistrer, de comptabiliser leurs activités de formation et de se conformer à la politique de développement des compétences en vigueur.

Le *portfolio réflexif* propose une démarche réflexive structurée et guide les c.o. vers le choix stratégique d'activités de développement des compétences. L'exercice gagne donc à être refait d'une année à l'autre, car il permet de suivre sa propre évolution. Par ailleurs, ceux qui complètent la démarche, qui n'est pas obligatoire, se voient ajouter trois heures de formation continue dans leur portfolio métrique. Précisons aussi que le



Développement des compétences

portfolio réflexif est un espace strictement confidentiel pour chacun des membres. Voici quelques statistiques de l'utilisation du portfolio réflexif pour l'année 2019-2020.

- Nombre de membres ayant amorcé leur portfolio réflexif : 100
- Nombre de membres ayant complété leur bilan : 100
- Nombre de membres ayant complété le volet « objectif » : 60
- Nombre de membres ayant complété le volet « action » : 18
- Nombre de membres ayant complété le volet « intégration » : 12
- Nombre d'objectifs soumis : 143
- Nombre d'objectifs avec au moins une activité : 64
- Nombre d'objectifs sans activité : 79

On constate un maintien dans l'utilisation de la démarche réflexive. Une promotion de l'outil auprès des membres est à prévoir afin d'augmenter son utilisation. La réalisation du plan de communication est un premier pas incontournable pour y parvenir.

Des documents de référence

Pour soutenir ses membres dans le développement de leurs compétences et la progression de leur pratique, l'Ordre a produit le document *Précis de développement des compétences*. Comme son nom l'indique, ce document d'accompagnement apporte des précisions en ce qui concerne la *Politique de développement des compétences*, pour répondre aux questions que se posent bien légitimement plusieurs de nos membres. Il constitue aussi l'occasion de rappeler les balises concernant le développement des compétences et de mieux faire connaître le site consacré au développement des compétences des conseillères et conseillers d'orientation.

De plus, l'Ordre a mis en place une foire aux questions (FAQ) pour les membres afin de leur faciliter l'accès à des informations sur divers sujets. Les questions et réponses extraites des forums ont été regroupées, par

thèmes et sous-thèmes qui touchent un même sujet, ce qui a permis d'éliminer les questions redondantes et superflues.

L'onglet FAQ a été ajouté dans Espace compétence et est désormais accessible aux membres depuis le printemps 2019.

Formations continues offertes par l'Ordre

Les formations offertes par l'OCCOQ, et qui font l'objet des présentes statistiques, sont destinées aux conseillers d'orientation, aux étudiants associés, aux professionnels inscrits au registre des droits acquis, et plus récemment aux candidats à l'admission par équivalence.

Éthique et déontologie

FORMATIONS EN LIGNE OU À DISTANCE	INSCRIPTIONS	DURÉE
Éthique et professionnalisme (module 1)	8	45 h
Éthique et réglementation (module 2)	15	45 h
Délibération éthique (module 3)	5	45 h
Formation à distance – La tenue de dossiers I : aspects déontologiques et réglementaires	18	20 h
Formation à distance – La tenue de dossiers II : aspects pratiques	4	15 h
TOTAL	50	170 h

FORMATIONS EN SALLE	INSCRIPTIONS	DURÉE
Tenue de dossiers		
Secteur scolaire	56	3 h
Secteur employabilité	24	3 h
Secteur organisationnel	11	3 h

Éthique et délibération : ancrages et initiation

Éthique et délibération : ancrages et initiation	65	3 h 30
--	----	--------

Journée de formation continue

Le 4 octobre 2019 s'est déroulée la journée de formation continue à l'hôtel Le Dauphin Drummondville, sous la thématique *Pour une réflexion éthique : outils, délibération et pratique*. Les objectifs de cette journée ont été de : 1) développer des connaissances et des compétences en matière de réflexion éthique et de respect de la déontologie en orientation; et 2) transformer le rapport à la délibération éthique pour mieux en saisir l'utilité et l'intégrer davantage dans la pratique en orientation.

JOURNÉE DE FORMATION CONTINUE

INSCRIPTIONS	DURÉE
Journée de formation continue 2019 – Pour une réflexion éthique : outils, délibération et pratique	149 6 h

Autres formations offertes par l'Ordre en salle et en ligne

FORMATIONS EN SALLE

Soutien au développement d'une compétence générale d'advocacie sociale et professionnelle pour le Profil de compétences générales de l'OCCOQ

INSCRIPTIONS	DURÉE
Tous les secteurs d'activité	11 3 h
Secteur réadaptation/santé et services sociaux	10 3 h
Secteur éducation	17 3 h
Secteur organisationnel/pratique privée/cabinet-conseil	14 3 h
Secteur employabilité	11 3 h

La planification de services en orientation

INSCRIPTIONS	DURÉE
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries	19 6 h
Commission scolaire de l'Énergie	9 6 h
Commission scolaire des Sommets	12 6 h
Commission scolaire Marie-Victorin, École secondaire André-Laurendeau	13 6 h
Commission scolaire de la Capitale	20 6 h

Commission scolaire des Premières-Seigneuries	23	6 h
---	----	-----

Intervenir auprès d'une clientèle autiste ou ayant un trouble neurocognitif

Saint-Jean-sur-Richelieu	10	6 h
Montréal	18	6 h

Évaluer le retard mental : théorie et pratique	26	6 h
--	----	-----

Formation initiale à la supervision professionnelle en counseling et orientation (volet A)	14	7 h
--	----	-----

Formation avancée à la supervision professionnelle en counseling et orientation (volet B)	12	7 h
---	----	-----

L'ado en mode décision : sept profils de prise de décision de carrière pour mieux les comprendre et les aider

Longueuil	46	6 h
Montréal	23	6 h
Québec	31	6 h
Rimouski	15	6 h
Saguenay-Lac-Saint-Jean	10	6 h

FORMATIONS EN LIGNE

INSCRIPTIONS	DURÉE
Advocacie sociale et professionnelle : des compétences pour agir la pertinence sociale	90 1 h
Affirmons solidairement notre expertise : aujourd'hui et demain	6 26 min
Autoformation sur le Guide d'évaluation en orientation	101 7 h
Besoins d'attachements et schémas d'adaptation : Au cœur d'une intervention centrée sur l'évaluation du fonctionnement psychologique de nos clients	2 1 h 15 min
Cartographie des outils psychométriques	9 2 h



Comment Academos peut-il contribuer à ma pratique professionnelle ?	2	1 h
Comment proposer des mesures d'adaptation aux tests de présélection pour des personnes déclarant un handicap ?	3	1 h
Défis et enjeux de la télépratique : aspects expérientiels, intervention en ligne, aspects déontologiques	11	1 h 06 min
Déjouer les obstacles et s'engager dans l'action	102	1 h
Diversification des parcours professionnels : enjeux individuels et collectifs	5	1 h
Du stress à la santé psychologique au travail : mythes et réalités	5	1 h
Épuisement professionnel : perspectives de conseillers et conseillères d'orientation	3	1 h 45 min
Évaluer le retard mental, une activité réservée	8	1 h 15 min
Évaluer un adulte atteint d'un trouble mental ou neuropsychologique	7	3 h
Exercer son leadership d'expertise... sans une « petite gêne » ?	1	1 h
Favoriser la mobilisation de la personne dans le processus de communication de résultats psychométriques	6	1 h 15 min
Intention de retraite, retraite et retour au travail : mieux comprendre et mieux gérer les travailleurs seniors	5	1 h
Intervenir auprès de clients présentant des troubles du langage : comprendre pour mieux agir	3	1 h 15 min
Intervenir auprès d'une clientèle étudiante atteinte d'un TDAH : le rôle du c.o.	6	1 h 15 min

Intervention concertée soutenant l'insertion socioprofessionnelle de jeunes handicapés : pour développer la participation sociale et professionnelle	3	1 h 15 min
Interventions universelles en orientation au primaire et au secondaire	1	1 h 18 min
Inventaire de personnalité Le Corff (IPLC)	4	1 h 40 min
L'école en réseau, de nouvelles interventions supportées par les technologies numériques et le portfolio des interventions groupales en orientation	1	1 h 20 min
L'expertise et la formation des c.o. pour intervenir auprès des adultes sans diplôme	3	1 h 33 min
L'utilisation des inventaires de personnalité en évaluation du potentiel et des compétences : comparaison des différentes approches	2	1 h
L'utilisation des tests de jugement situationnel en sélection de personnel : qu'en est-il des méthodes de pointage ?	5	1 h
La pensée complexe au service d'un leadership éclairé	3	2 h 04 min
La planification des services en orientation : vers une reconnaissance de l'expertise	88	1 h 30 min
La quête de sens et les enjeux d'une nouvelle transition des 50 ans et plus : le modèle de la construction de soi, l'énonciation des récits de vie et modalités discursives	1	1 h 08 min
La reconnaissance des acquis et des compétences : un domaine large qui concerne les c.o. de tous les secteurs de pratique	4	3 h

La supervision clinique au service du développement des compétences en counseling d'orientation et de carrière	1	1 h 10 min
La technicisation de l'orientation peut-elle tuer la profession ?	2	1 h 30 min
La télépratique dans les organisations	6	48 min
Le bilan de compétences : pour une mobilisation optimale des ressources du travailleur !	14	1 h 30 min
Le candidat viscéral	6	1 h 44 min
Le choix d'un outil psychométrique : comment s'y retrouver ?	9	2 h 30 min
Le maintien au travail : le comprendre, l'évaluer et l'accompagner	3	1 h 25 min
Le marketing de soi dans la pratique de l'orientation	3	1 h 06 min
Le <i>testing</i> en ligne	7	43 min
Le vaste champ de la télépratique et un portrait de la situation au Québec	4	41 min
L'équation décisionnelle et son usage dans l'entretien d'orientation	1	1 h 16 min
Les déterminants de l'employabilité des immigrants au Québec	3	1 h 20 min
Les grandes tendances RH	6	2 h 30 min
Les grands défis de l'évaluation	53	1 h
L'état actuel de l'intelligence émotionnelle en milieu de travail : ses applications et les sources de controverse	5	2 h
<i>Mindfulness</i> : présence attentive et santé psychologique au travail	5	2 h
Nécessité d'une pratique réflexive en counseling d'orientation : aspects théoriques, scientifiques et cliniques	2	1 h 30 min

Portfolio réflexif : un outil pour soutenir le développement professionnel	89	1 h 10 min
Regard actuel sur la santé psychologique au travail des cadres : un processus de repositionnement perpétuel	1	2 h 05 min
Sensibilisation à la pratique de l'orientation dans les organisations	2	3 h
Stratégies d'intervention adaptées au profil de décision de carrière des jeunes au secondaire	3	1 h 22 min
Surmonter l'exclusion socioprofessionnelle : les exigences d'un défi aux multiples visages	6	1 h 23 min
Une recension des facteurs de l'indécision de carrière : implications pour l'intervention en counseling de carrière	9	1 h 38 min
Webinaire sur la téléorientation	219	1 h
Télépratique et dossier numérique	10	3 h

Journée d'accueil des nouveaux membres

Le 4 octobre 2019, 32 nouveaux conseillers d'orientation ont répondu positivement à l'invitation de l'Ordre de participer à une journée d'accueil à l'hôtel Le Dauphin Drummondville. Cet événement a permis de susciter des discussions au regard de leur insertion professionnelle et de réfléchir à leurs compétences en qualité de conseillers d'orientation.

JOURNÉE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

	INSCRIPTIONS	DURÉE
Journée d'accueil des nouveaux membres 2019	32	5 h



Comité de révision de l'évaluation des apprentissages

Les exigences de la profession imposent l'acquisition continue de connaissances et le développement de savoir-faire. Conformément à la *Politique d'évaluation des apprentissages et révision des résultats*, l'Ordre reconnaît à tout membre le droit à la révision d'un résultat qui lui est attribué pour une activité pédagogique (formation, cours, stage).

Au cours de l'année 2019-2020, l'Ordre a reçu une seule demande de révision. Le comité de révision a siégé le 9 septembre 2019 et il a maintenu l'évaluation de la tutrice. Il a formulé des recommandations au membre concerné.

Activités liées au rôle sociétal de l'Ordre et aux communications

En conformité avec sa mission de protection du public, l'OCCOQ déploie un ensemble d'activités et de moyens de communication pour contribuer à l'atteinte des objectifs de son plan d'action annuel, qui eux découlent des orientations de son plan stratégique (un nouveau plan stratégique 2020-2023 a d'ailleurs été lancé au mois de février 2020). Ainsi, l'ensemble des communications de l'Ordre cherchent à optimiser la confiance de la population envers le système professionnel et à renforcer la perception positive de l'apport sociétal de l'OCCOQ. Ajoutons que ces activités et moyens de communication sont adaptés aux différents publics cibles de l'Ordre (membres, grand public, institutions politiques, partenaires, médias, etc.), aux enjeux actuels et aux besoins qui en résultent.

Communication avec les membres

Différents moyens de communication sont utilisés par l'Ordre afin de diffuser l'information et les ressources nécessaires pour faire en sorte que ses membres puissent respecter leurs obligations professionnelles, en matière d'éthique et de déontologie, ainsi que maintenir et développer leurs compétences.

Premièrement, l'infolettre *Le Correspondant* (diffusion bimensuelle) leur offre une variété d'informations au sujet des activités de formation continue qui leur sont accessibles, des enjeux d'actualité liés à leur pratique ainsi que des nouveautés de l'Ordre (publications, événements, groupes de travail, changements de politiques ou de règlements, prix et distinctions, plans d'action annuels, activités interordres, actions politiques, etc.). Au cours de l'année 2019-2020, 19 infolettres ont été envoyées aux membres, avec un taux moyen d'ouverture de plus de 60 %.

Deuxièmement, le magazine *l'orientation*, publié deux fois par année (août 2019 et janvier 2020), constitue un outil de choix pour stimuler la réflexion des membres sur plusieurs questions et enjeux concernant leur pratique et leur développement professionnel. Le « Billet de la présidente » et la « Chronique de la directrice générale » servent, entre autres, à présenter l'évolution des travaux et des projets en cours à l'OCCOQ ainsi qu'à traiter des grands enjeux ayant une incidence sur la pratique de l'orientation. Pour leur part, les autres chroniques du magazine offrent des articles de fond sur une diversité de thématiques professionnelles (ex. : développement des compétences, éthique et déontologie, inspection professionnelle, recherche, clientèles, orientation et société, etc.).

Troisièmement, le site Web de l'OCCOQ (orientation.qc.ca) et sa Zone membres (Espace compétence) représentent deux autres moyens importants dont dispose l'Ordre pour communiquer avec ses membres. Outre la section « Actualités », qui diffuse une variété de nouvelles s'adressant à la fois au grand public et aux membres, le site Web contient aussi une section « Pour les conseillers d'orientation ». Cette dernière leur offre une foule d'informations concernant leurs obligations professionnelles, le développement de leurs compétences, la pratique privée et l'exercice en société, les activités professionnelles réservées ainsi que les services offerts par l'Ordre. Quant au portail Espace compétence, les membres y trouvent tous les détails et l'information nécessaires pour bénéficier des formations offertes par l'Ordre ou par ses partenaires. Plusieurs outils y sont aussi à leur disposition pour tenir leur dossier à jour, nourrir leur pratique (ex. : forums de discussion, répertoire de documents, bibliothèque référentielle, etc.) et faciliter leur démarche de développement de compétences (ex. : portfolio réflexif).

Quatrièmement, l'OCCOQ communique aussi avec ses membres concernant l'organisation d'événements de formation, tels que la Journée de formation continue (JFC) et le colloque (un événement par année, en alternance). La JFC 2019 s'est tenue le 4 octobre 2019, à Drummondville, sous la thématique *Pour une réflexion*



éthique : outils, délibération et pratique (avec plus de 130 participants). C'est au cours de cette journée que les Prix de l'Ordre 2019 (trois catégories) et le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec ont été remis aux récipiendaires.

Nouvelles publications

Au cours de l'année 2019-2020, l'Ordre a édité quatre nouvelles publications destinées à soutenir la qualité de la pratique de ses membres ainsi que le développement de leurs compétences :

- *Précis de développement des compétences*
- *Guide de l'usage des technologies numériques en orientation*
- *Guide explicatif du Code de déontologie de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec*
- *Modèle décisionnel en éthique et déontologie*

Trois d'entre elles ont été diffusées aux membres durant la dernière année (téléchargement à partir du site Web). La diffusion du guide explicatif du Code de déontologie est prévue pour le mois de juillet 2020.

Charte graphique

Depuis 2010, l'OCCOQ a produit un ensemble varié d'outils de communication (bannières, dépliants, site Web, magazine, infolettres, etc.). La facture visuelle de ces derniers s'est précisée avec la conception d'un nouveau logo en 2014. À titre d'élément central de son identité visuelle, ce logo – et les couleurs lui étant associées – a servi de base pour la conception graphique de ses différents outils de communication. Une certaine harmonisation de leur facture visuelle a été assurée, mais il était maintenant temps d'aller plus loin pour solidifier l'identité visuelle de l'Ordre.

En 2019, l'équipe a pris la décision de créer une charte graphique, c'est-à-dire un document qui précise les normes à respecter au moment de la conception graphique d'un outil de communication. De la palette de couleurs aux polices de caractères et aux types d'images et de photos à utiliser, en passant par les normes d'utilisation du logo, cette charte sert un objectif principal : renforcer la cohérence et l'uniformité

de l'identité visuelle de l'OCCOQ auprès de ses différents publics cibles afin d'accroître sa visibilité et sa reconnaissance dans l'espace public. Comme le logo de l'Ordre n'existait que depuis cinq ans, et que son design demeurait très actuel, l'équipe a choisi de le conserver et de le mettre davantage en valeur. D'ailleurs, l'agence qui a été recrutée pour la réalisation de ce mandat devait respecter cette consigne. Le travail a débuté par la conception de cinq affiches promotionnelles (cinq publics cibles des services d'orientation : adolescents, jeunes adultes, adultes, préretraités ou retraités, et organismes) présentant des couleurs et un design original, plus « chaleureux ». Ainsi, une nouvelle facture visuelle a été déclinée et harmonisée dans les différents outils de communication de l'Ordre. La nouvelle charte graphique servira donc de base pour la conception du nouveau site Web.

Début des travaux pour le nouveau site Web

De nos jours, le site Web d'un organisme constitue le centre névralgique, le « point de chute » de ses interactions avec ses différents publics ou interlocuteurs. Leur permettre de trouver aisément et rapidement l'information qu'ils recherchent, tout en les incitant à consulter davantage de contenus, voilà la raison d'être d'un site Web. Conçu et lancé en 2014, le site de l'OCCOQ n'était plus en phase avec l'évolution des technologies Web et des normes d'efficacité sur le plan de l'arborescence, de la navigation et du partage de contenus (appareils mobiles et médias sociaux). Une refonte complète devenait donc nécessaire afin d'améliorer l'accès à l'information pour tous les publics cibles de l'Ordre. À la suite d'un processus d'appel d'offres, une agence a été recrutée au printemps 2019, et la réalisation des premières étapes de ce grand chantier a débuté. Le travail se poursuivra au cours de l'année et la mise en ligne du nouveau site Web est prévue vers le mois de décembre 2020.

Lancement de la page Facebook

Élément essentiel de l'univers des communications au 21^e siècle, les médias sociaux constituent un moyen incontournable pour joindre de larges segments de la population et interagir davantage avec eux. Mais il

s'agit aussi de plateformes qui augmentent les occasions de partage d'information avec d'autres organismes, tout en élargissant l'auditoire à qui l'on s'adresse.

En ce sens, il était nécessaire que l'OCCOQ commence à assurer une présence active dans ce type de médias. À titre de première étape, l'équipe a choisi de concentrer ses efforts sur la préparation du lancement d'une page Facebook officielle (ex. : normes de gestion, de modération et de publication de contenus), qui a eu lieu au début du mois d'août 2019. Au 31 mars 2020, cette dernière avait déjà passé le cap de 2 500 abonnés. Bénéficier d'une page Facebook active a aussi permis à l'Ordre de renouveler la formule de la Semaine québécoise de l'orientation.

Semaine québécoise de l'orientation 2019

La Semaine québécoise de l'orientation (SQO) est l'événement public annuel de l'OCCOQ et de ses membres. Mise sur pied en 2005, elle vise à sensibiliser les citoyens à l'importance de l'orientation « tout au long de la vie » ainsi qu'aux ressources pouvant répondre à leurs besoins d'orientation. Durant toutes ces années, l'Ordre et ses membres ont ciblé différentes thématiques pour mettre en lumière la diversité des besoins qui se manifestent à tout âge, et qui sont habituellement traités dans le processus d'orientation avec un conseiller ou une conseillère d'orientation (ex. : reconnaissance des acquis et des compétences, déjouer ses obstacles et s'engager dans l'action, préparer la transition à la retraite, exploiter ses atouts en période d'incertitude, etc.).

La 14^e édition de la SQO a eu lieu du 4 au 8 novembre 2019, sous la thématique *Ses choix, mon soutien, son avenir*. Tous les parents et adultes significatifs dans l'entourage des enfants, adolescents et jeunes adultes québécois étaient invités à répondre à cet appel : « Éclairons l'horizon de nos jeunes ! » La SQO 2019 a donc offert une foule d'activités, d'outils et de ressources pour les aider à jouer un rôle de soutien positif à travers les découvertes, les projets et les choix qui ponctuent le parcours scolaire et professionnel des jeunes.

Deux types d'activités

1. Conférences en salle

Des conférences gratuites (25) ont été offertes en salle par des conseillers et conseillères d'orientation partout au Québec (14 régions), dans leurs milieux de pratique respectifs (ex. : écoles et organismes communautaires).

2. Conférences virtuelles

Cinq conférences vidéo, préenregistrées, ont été diffusées dans la page Facebook de l'OCCOQ, en soirée, à raison d'une conférence par jour. En une trentaine de minutes, elles abordaient différentes thématiques auxquelles peuvent s'identifier les parents (ex. : formes de soutien parental positif, élèves à besoins particuliers, élèves issus de l'immigration, etc.). Ils y recevaient ainsi des conseils pratiques et pouvaient poser leurs questions aux conférenciers et conférencières, en temps réel (clavardage), après la diffusion des vidéos. Au terme de la SQO 2019, la plupart de ces conférences avaient attiré entre 1 200 et 1 700 auditeurs uniques.

Moyens de communication de la SQO 2019

1. Site Web : sqo.espaceparents.org

Tous les détails concernant les activités et les outils de la campagne se trouvaient dans le site de la SQO 2019. Ce dernier incitait les internautes à consulter aussi le site Espace parents, conçu par l'OCCOQ avec la collaboration de la Fédération des comités de parents du Québec et le soutien financier du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec. Ce site avait déjà fait ses preuves depuis quelques années. Au même titre que la thématique de la SQO 2019, ce site a pour objectif d'aider les parents à mieux accompagner leurs jeunes dans leur orientation scolaire et professionnelle.



2. Outils pour faire rayonner la SQO

(Accessibles en téléchargement dans le site Espace parents)

- Affiche promotionnelle
- Document de présentation
- Bannières Web (Facebook, Twitter, sites Web)
- Bannière « signature courriel »
- Fiches de conseils aux parents
- Fiches de messages clés de la SQO 2019

3. Vidéo promotionnelle

Mettant en vedette le comédien Emmanuel Bilo-deau, la vidéo promotionnelle a été diffusée largement dans le Web à partir de la mi-septembre 2019, entre autres sur YouTube, le site Espace parents, la page Facebook, mais aussi grâce à des placements publicitaires.

4. Relations de presse

Avec l'appui d'une agence de relations publiques, la campagne a généré 72 mentions confirmées dans les différents médias. Outre l'entrevue qu'elle a accordée à l'émission *Les effrontées* (QUB Radio), la présidente de l'OCCOQ est aussi passée en entrevue à la radio CHIP 101,9 FM et à l'émission NVL de Vtélé. De plus, elle a fièrement coanimé l'émission radio « Spéciale SQO 2019 » (*Bonheur & Vice Versa*), sur les ondes de CHYZ (94,3 FM).

Médias

Outre l'accroissement de la visibilité de l'Ordre rendu possible par la campagne de la SQO, de belles percées médiatiques ont été réalisées en 2019-2020.

1. Lettres ouvertes de la présidente

- « Investissement pour les élèves vulnérables : quelle part du gâteau aux services d'orientation ? » (*La Presse*, 6 juin 2019)
- « Programme de l'expérience québécoise : entrer dans une case » (*La Presse*, 16 novembre 2019)

2. Chroniques « Orientation & Cie » – Journal Métro

Depuis le mois de septembre 2019, la présidente de l'Ordre bénéficie d'une chronique bimensuelle dans le journal Métro (versions imprimée et Web), un point de contact privilégié pour s'adresser au grand public. Un moyen de plus pour faire reconnaître l'importance de l'orientation tout au long de la vie, pour souligner l'expertise des c.o. au regard de la diversité des besoins d'orientation ainsi que pour mettre en perspective les grands enjeux de société par rapport à la mission de protection du public de l'Ordre. En 2019-2020, un total de 13 chroniques ont été publiées.

3. Chroniques radio « L'éditorial de la présidente »

Depuis l'automne 2018, la présidente anime une chronique bimensuelle (environ 10 minutes) à *Bonheur & Vice Versa*, une émission de divertissement et d'information diffusée à CHYZ 94,3 FM, qui traite du large monde de la relation d'aide et de l'orientation. En 2019-2020, elle y a animé un total de 11 chroniques.

Finalement, mentionnons que les communications avec des représentants élus du gouvernement sont régulières. Le service des communications joue un rôle-conseil à cet égard auprès de la direction et de la présidence de l'Ordre.

Partenariats

En 2019-2020, l'OCCOQ a signé des ententes d'échange de visibilité avec les organismes suivants : Septembre éditeur, Desjardins, TD Assurance, Salon national de l'éducation (Montréal), Salon Carrière Formation de Québec et Congrès pancanadien de soutien à l'emploi. Dans le cadre de certains de ces partenariats, des représentants de l'équipe et des membres de l'Ordre ont participé, à titre d'exposants, aux salons de Montréal et de Québec ainsi qu'au Congrès pancanadien de soutien à l'emploi.

ÉTATS FINANCIERS



Exercice clos
le 31 mars 2020

Sommaire

Rapport des auditeurs indépendants	52
Résultats.....	54
Évolution de l'actif net	55
Situation financière	56
Flux de trésorerie	57
Notes complémentaires	58
Renseignements complémentaires	64

Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC (l'« Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des

informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.



Rapport des auditeurs indépendants

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Michel Poirier,
CPA auditeur, CA

Vaudreuil-Dorion
Le 6 juin 2020

Résultats

Exercice clos le 31 mars 2020

	Budget	2020	2019
Produits			
Cotisations annuelles	1 380 200 \$	1 392 743 \$	1 334 110 \$
Admissions et équivalences	34 000	26 410	43 885
Vente de biens et de services	60 250	69 071	80 434
Formation continue et colloque	110 000	142 382	326 986
Subventions (note 4)	75 000	75 000	65 000
Intérêts (note 5)	10 000	15 527	14 999
Ristourne du Fonds d'assurance responsabilité	–	19 669	20 766
Divers	6 100	11 112	8 998
	1 675 550	1 751 914	1 895 178
Charges			
Inspection professionnelle (annexe A)	299 134	303 127	297 476
Bureau du syndic (annexe B)	219 999	270 106	172 556
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (annexe C)	87 829	99 459	90 264
Formation continue (annexe D)	359 822	439 470	606 279
Communications (annexe E)	454 287	441 732	348 823
Conseil d'administration, assemblée générale et autres comités (annexe F)	147 902	119 450	126 552
Admissions et équivalences (annexe G)	132 951	117 360	87 740
Répression des infractions commises par des non-membres (annexe H)	20 392	15 845	7 732
Conseil de discipline (annexe I)	43 756	41 847	13 304
Conseil interprofessionnel du Québec	–	17 179	16 813
	1 766 072	1 865 575	1 767 539
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(90 522) \$	(113 661) \$	127 639 \$



Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2020

	Fonds de réserve	Fonds des immobilisations	Fonds d'assurance responsabilité	Fonds d'administration	2020 Total	2019 Total
Solde au début	258 179 \$	61 016 \$	209 183 \$	260 594 \$	788 972 \$	661 333 \$
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	2 595	(23 236)	21 390	(114 410)	(113 661)	127 639
Acquisition d'immobilisations	-	5 524	-	(5 524)	-	-
Solde à la fin	260 774 \$	43 304 \$	230 573 \$	140 660 \$	675 311 \$	788 972 \$

Situation financière

Au 31 mars 2020

	2020	2019
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	358 428 \$	261 865 \$
Placements temporaires (note 6)	1 391 385	1 629 610
Débiteurs (note 7)	57 797	9 883
Charges payées d'avance	57 317	28 338
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 8)	79 645	–
	1 944 572	1 929 696
Placements (note 8)	307 495	364 389
Immobilisations (note 9)	43 304	61 016
	2 295 371 \$	2 355 101 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 10)	389 759 \$	390 583 \$
Produits et contributions reportés	1 230 301	1 175 546
	1 620 060	1 566 129
Actif net		
Fonds de réserve	260 774	258 179
Fonds des immobilisations	43 304	61 016
Fonds d'assurance responsabilité	230 573	209 183
Fonds d'administration	140 660	260 594
	675 311	788 972
	2 295 371 \$	2 355 101 \$
Engagements contractuels (note 11)		

Pour le conseil d'administration,

Josée Landry, M.A., c.o.,
administratrice

Marie-Hélène Collin, c.o.,
administratrice

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2020

	2020	2019
Activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(113 661) \$	127 639 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	23 236	15 666
	(90 425)	143 305
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	(22 962)	(11 427)
	(113 387)	131 878
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	(22 751)	(25 579)
Acquisition d'immobilisations	(5 524)	(48 056)
	(28 275)	(73 635)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(141 662)	58 243
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 891 475	1 833 232
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	1 749 813 \$	1 891 475 \$
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	358 428 \$	261 865 \$
Placements temporaires	1 391 385	1 629 610
	1 749 813 \$	1 891 475 \$

Notes complémentaires

Au 31 mars 2020

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec est constitué en vertu du Code des professions du Québec. Il remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services d'orientation offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de la délivrance des permis d'exercice, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est conséquemment exempté d'impôts.

2. Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la répartition des salaires directement attribuables aux différentes rubriques à l'état des résultats.

Comptabilité par fonds

Les produits et charges afférents à la prestation des services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Le fonds d'assurance responsabilité présente les risques du programme d'assurance responsabilité professionnelle, qui sont versées au fonds de stabilisation des primes géré par La Capitale assurances générales en cas de surplus d'opérations, afin de garantir la stabilité des primes futures. Un montant de 50 000 \$ y est affecté, alors que l'excédent peut être décaissé selon les besoins et les dispositions énoncées par l'Ordre, selon l'article 5.2.5 de la convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle.

Le fonds de réserve présente les sommes réservées par le conseil d'administration afin de répondre aux imprévus qui pourraient survenir plus tard.

Constataion des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Ventilation des charges

L'Ordre applique la méthode de répartition des charges par fonction. Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les charges indirectes sont attribuées en fonction d'une clé de répartition selon un prorata pour chacune des entités.



Notes complémentaires

Les pourcentages de répartition de ces charges ont été déterminés par la direction en fonction des charges directement attribuables à chacune des fonctions.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	PÉRIODES
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	De 3 à 5 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Ordre ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de cer-

taines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. Activités de formation

La variation des produits et des charges liés aux activités de formation est due à la tenue d'un colloque dans les années paires.

4. Subventions

	2020	2019
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec		
Planification des services d'orientation	25 000 \$	35 000 \$
Espace parents – communauté virtuelle	–	30 000
Semaine québécoise de l'orientation	50 000	–
	75 000 \$	65 000 \$

5. Ventilation des revenus d'intérêts

	2020	2019
Fonds d'administration	11 210 \$	9 092 \$
Fonds de réserve	2 595	3 032
Fonds d'assurance responsabilité	1 722	2 875
	15 527 \$	14 999 \$

6. Placements temporaires

	2020	2019
Fonds de trésorerie	1 287 178 \$	1 526 637 \$
Fonds de réserve	104 207	102 973
	1 391 385 \$	1 629 610 \$

Les placements temporaires sont constitués de dépôts à terme, à des taux de 1,00 % à 1,15 %, rachetables en tout temps.

7. Débiteurs

	2020	2019
Clients	6 502 \$	8 980 \$
Intérêts courus	1 295	903
Subvention à recevoir	50 000	–
	57 797 \$	9 883 \$



8. Placements

	2020	2019
Dépôts à terme, à des taux de 1,00 % et de 1,50 %, échéant en juillet 2020 et en août 2021 – Fonds de réserve	156 567 \$	155 206 \$
Fonds de stabilisation des primes d'assurances, sous la gestion de La Capitale assurances générales Inc., portant intérêt à un taux variable	230 573	209 183
	387 140	364 389
Placements réalisables au cours du prochain exercice	79 645	–
	307 495 \$	364 389 \$

9. Immobilisations

	Coût	2020 Amortissement cumulé	Valeur Nette	2019 Valeur nette
Mobilier et équipement	109 631 \$	104 413 \$	5 218 \$	5 606 \$
Équipement informatique	150 045	111 959	38 086	55 410
	259 676 \$	216 372 \$	43 304 \$	61 016 \$

10. Crédoiteurs

	2020	2019
Fournisseurs	20 194 \$	22 432 \$
Charges courues	21 466	18 919
Salaires et vacances à payer	62 876	63 825
Taxes à la consommation	174 209	161 353
Déductions à la source	–	1 543
Office des professions du Québec	60 175	61 097
Assurances professionnelles	50 839	61 414
	389 759 \$	390 583 \$

11. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 1 043 949 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2021	105 068 \$
2022	103 352
2023	94 236
2024	96 037
2025	95 776
Autres	549 480
	1 043 949 \$

Location de bureaux

L'Ordre s'est engagé, conjointement et solidairement avec l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de ses bureaux pour une période de 12 ans se terminant en septembre 2030. La portion de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec représente 42 % du loyer total. Le solde estimé de l'engagement pour la durée restante du bail est de 999 858 \$, dont 86 544 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021.

Location d'un copieur

L'Ordre a signé un contrat de location pour un copieur. Le solde de l'engagement au 31 mars 2020 est de 18 882 \$, dont 4 196 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021, payable en 18 versements trimestriels de 1 049 \$, échéant en septembre 2024.

Location de serveurs

L'Ordre a signé un contrat de location et de mise à jour de serveurs, de sauvegarde journalière et hebdomadaire et de soutien aux usagers. Le solde de l'engagement au 31 mars 2020 est de 25 209 \$, payable en 21 versements mensuels variant de 1 189 \$ en 2020 à 1 209 \$ en 2021, échéant en décembre 2021.

12. Régime de retraite des salariés

L'Ordre offre à ses employés un régime de retraite simplifié de Desjardins Assurances. La part de l'Ordre, qui est imputée à la dépense au même rythme que la dépense de salaire, correspond à 5 % des salaires bruts. La cotisation des employés est facultative. Les cotisations de l'employeur et des employés pour l'exercice s'élèvent à 28 025 \$ et à 1 430 \$ (29 918 \$ et 7 596 \$ en 2019) respectivement.

13. Éventualité

Au 31 mars 2020, l'Ordre faisait face à une poursuite de la part d'un membre pour un montant total réclamé de 179 422 \$. Au moment du dépôt des états financiers, il était impossible de statuer sur la probabilité d'avoir ou non un montant à verser relativement à cette poursuite. L'Ordre est toutefois couvert par une assurance qui couvrirait un débours éventuel en totalité ou en partie. Le dossier est présentement entre les mains des assureurs et de leurs conseillers juridiques.

14. Rémunération du conseil d'administration et de la direction générale

Conformément au Règlement modifiant le *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, pour l'exercice 2019 2020, les salaires de la présidente et de la directrice générale et secrétaire sont de :

Présidente : 79 811 \$ (3 jours par semaine)

Directrice générale et secrétaire : 124 303 \$

Les administrateurs élus de l'Ordre reçoivent un jeton de 301 \$ (151 \$ pour une demi-journée) pour participer aux réunions des comités du conseil d'administration. Pour la participation aux séances du conseil d'administration, les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération.



15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2019 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2020.

16. Instruments financiers

Risques financiers

L'Ordre, avec ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux débiteurs.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Renseignements complémentaires

	Budget	2020	2019
Annexe A – Inspection professionnelle			
Salaires	158 608 \$	162 397 \$	167 318 \$
Charges sociales	23 382	20 979	21 817
Locaux	–	200	200
Perfectionnement	1 000	1 950	945
Honoraires	2 500	13 353	3 315
Frais juridiques	1 000	125	1 688
Déplacements et représentation	15 000	11 815	13 505
Frais de réunion	2 500	3 349	4 656
Divers	1 375	1 375	–
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	93 769	87 584	84 032
	299 134 \$	303 127 \$	297 476 \$

Annexe B – Bureau du syndic			
Salaires	86 146 \$	117 743 \$	93 163 \$
Charges sociales	12 890	10 523	10 849
Perfectionnement	2 500	1 785	440
Honoraires	7 000	13 501	400
Déplacements et représentation	7 500	6 477	5 476
Frais de réunion	–	–	301
Divers	–	118	–
Frais juridiques	35 000	41 916	13 183
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	68 963	78 043	48 744
	219 999 \$	270 106 \$	172 556 \$

Annexe C – Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession			
Salaires	33 347 \$	45 186 \$	41 257 \$
Charges sociales	4 950	6 221	5 546
Représentation et déplacements	1 500	887	2 142
Honoraires	8 000	1 328	6 705
Frais juridiques	7 000	9 281	4 438
Matériel pédagogique	5 000	7 819	2 825
Frais des comités	500	–	1 853
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	27 532	28 737	25 498
	87 829 \$	99 459 \$	90 264 \$



	Budget	2020	2019
Annexe D – Formation continue			
Salaires	90 675 \$	104 703 \$	82 857 \$
Charges sociales	14 254	14 738	12 648
Poste et messagerie	10 000	9 675	9 931
Déplacements	7 000	10 807	7 477
Colloque	6 500	12 839	192 029
Honoraires	40 000	84 440	59 600
Promotion et publicité	13 000	11 751	17 119
Location et divers	2 500	1 539	885
Frais de réunion	17 000	15 940	7 311
Plateforme Espace compétence	46 100	46 060	45 157
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	112 793	126 978	171 265
	359 822 \$	439 470 \$	606 279 \$

Annexe E – Communications

Salaires	182 907 \$	189 982 \$	183 143 \$
Charges sociales	30 975	27 208	26 988
Déplacements et représentation	14 700	14 674	12 335
Poste et messagerie	100	25	273
Promotion et publicité	69 700	68 891	17 445
Programmation et maintien du site Web	12 500	10 482	4 917
Divers	–	925	1 185
Honoraires	1 000	1 913	4 000
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	142 405	127 632	98 537
	454 287 \$	441 732 \$	348 823 \$

Annexe F – Conseil d'administration, assemblée générale et autres comités

Salaires	25 256 \$	27 195 \$	26 266 \$
Charges sociales	4 348	3 974	3 979
Honoraires	7 800	10 352	7 725
Perfectionnement	6 400	3 614	3 465
Locaux	500	–	115
Divers	–	–	875
Frais corporatifs	57 235	39 802	48 378
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	46 363	34 513	35 749
	147 902 \$	119 450 \$	126 552 \$

	Budget	2020	2019
Annexe G – Admissions et équivalences			
Salaires	75 308 \$	57 800 \$	49 154 \$
Charges sociales	9 742	8 546	8 326
Poste et messagerie	–	–	449
Programmation et maintien du site Web	–	438	–
Déplacements et représentation	1 100	666	638
Réunion	–	10 720	3 888
Perfectionnement	–	–	500
Frais juridiques	5 125	5 281	–
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	41 676	33 909	24 785
	132 951 \$	117 360 \$	87 740 \$
Annexe H – Répression des infractions commises par des non-membres			
Honoraires	4 000 \$	1 800 \$	– \$
Frais juridiques	10 000	9 467	5 548
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	6 392	4 578	2 184
	20 392 \$	15 845 \$	7 732 \$
Annexe I – Conseil de discipline			
Perfectionnement	725 \$	800 \$	500 \$
Salaires	1 597	23 558	3 782
Charges sociales	218	3 617	194
Honoraires	25 000	1 781	5 070
Déplacements et représentation	2 000	–	–
Frais de réunion	500	–	–
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	13 716	12 091	3 758
	43 756 \$	41 847 \$	13 304 \$



	Budget	2020	2019
Annexe J – Autres charges			
Salaires	208 524 \$	215 110 \$	214 302 \$
Charges sociales	31 540	30 578	33 314
Déplacements et représentation	5 000	3 705	4 257
Perfectionnement	1 000	500	232
Honoraires	30 000	29 190	398
Loyer et aménagements	107 970	107 933	97 672
Assurances	2 000	2 188	2 113
Impression	4 000	2 817	4 167
Poste et messagerie	6 000	5 671	1 134
Télécommunications	6 700	6 151	5 943
Entretien et équipement de bureau	37 375	36 087	29 877
Programmation	16 000	16 822	21 911
Fournitures de bureau	4 000	3 853	4 506
Intérêts, frais bancaires et de cartes de crédit	40 000	38 698	36 666
Divers	1 500	2 479	13 777
Frais juridiques	4 000	4 567	1 540
Frais de réunion	2 000	3 329	5 863
Cotisations à d'autres associations	20 000	500	650
Abonnements et documentation	500	651	564
Amortissement du matériel informatique	24 820	21 858	15 043
Amortissement du mobilier et équipement	680	1 378	623
	553 609	534 065	494 552

Répartition des charges d'administration

Inspection professionnelle (annexe A)	(93 769)	(87 584)	(84 032)
Bureau du syndic (annexe B)	(68 963)	(78 043)	(48 744)
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (annexe C)	(27 532)	(28 737)	(25 498)
Formation continue (annexe D)	(112 793)	(126 978)	(171 265)
Communications (annexe E)	(142 405)	(127 632)	(98 537)
Conseil d'administration, assemblée générale et autres comités (annexe F)	(46 363)	(34 513)	(35 749)
Admissions et équivalences (annexe G)	(41 676)	(33 909)	(24 785)
Répression des infractions commises par des non membres (annexe H)	(6 392)	(4 578)	(2 184)
Conseil de discipline (annexe I)	(13 716)	(12 091)	(3 758)
	(553 609) \$	(534 065) \$	(494 552) \$



Ordre des conseillers
et conseillères d'orientation
du Québec

1600, boul. Henri-Bourassa Ouest, bureau 520
Montréal (Québec) H3M 3E2

Téléphone : 514 737-4717 ou 1 800 363-2643
Télécopieur : 514 737-2172

www.orientation.qc.ca